



Bulletin Officiel

N° 5823 Mercredi 27 Mars 2019

www.cmf.tn

— 24^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

2-3

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIVES

BEST LEASE

4-6

AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -

7-11

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATTIJARI LEASING « 2019-1 »

12-16

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 »

17-24

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 »

25-29

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE

30

SICAV RENDEMENT

30

COMMUNIQUE DE PRESSE

CIL

31

ENNAKL

32

SPDIT-SICAF

33

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SFBT

34-36

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SFBT

37

INFORMATIONS POST AGO

TIB

38-41

CONVOCATION AGO

MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV

42

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

43-44

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2018

- SFBT

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2018

- SFBT

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31/12/2018

- MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DE SOCIETES

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»
 Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4- But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»

« إصدارات باست ليز 2019-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

9. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

1. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

2. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tr et de l'ATL : www.atl.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligatoire «Attijari Leasing 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de la société :

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «BH Subordonné 2019-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
 - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
 - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

Durée de vie moyenne:

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

Marché des titres

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

Qualité de crédit de l'émetteur :

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- | | |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars; |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ; |
| c. Forme de l'obligation | : les obligations sont nominatives ; |
| d. Prix d'émission | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription; |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an; |
| f. Amortissement | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 ^{ère} année pour la catégorie A et à la 3 ^{ème} année pour la catégorie B. |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV CROISSANCE

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 29 septembre 1994
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2019, **SICAV CROISSANCE** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2018 et **à compter du 29 mars 2019** :

un dividende de 9,117 dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV CROISSANCE le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 210-02

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SICAV RENDEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 8 avril 1992
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis

En application de la décision de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2019, **SICAV RENDEMENT** informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2018 et **à compter du 29 mars 2019** :

un dividende de 4,574 dinars par action.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la BANQUE DE TUNISIE.

OPTION

Il est réservé la faculté de réinvestir en actions SICAV RENDEMENT le montant de ce dividende dès sa mise en paiement.

2019 - AS - 211-02

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 TUNIS

La Compagnie Internationale de Leasing informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 26 mars 2019, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2018 et a arrêté les Etats Financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018 qui ont été soumis aux Commissaires aux Comptes.

Les états financiers **individuels** font apparaître un résultat net au 31/12/2018 de **12 170 105 DT** contre **11 501 435 DT** au 31/12/2017, soit une progression de **5,81 %**.

Les états financiers **consolidés** font apparaître un résultat net au 31/12/2018 de **11 982 005 DT** contre **11 855 161 DT** au 31/12/2017, soit une progression de **1,07 %**.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 30 avril 2019 à 15 heures à l'institut arabe des chefs d'entreprises et de proposer la distribution d'un dividende de **0,900 DT** par action, dont **0,210 DT** distribuable en franchise de retenue à la source.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société ENNAKL Automobiles informe ses actionnaires que son conseil d'administration, réuni le 21 mars 2019, a arrêté le rapport de gestion ainsi que les états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2018.

Il ressort de ces états financiers, que malgré une baisse des licences d'importation de 30% en 2018 par rapport à 2017, le chiffre d'affaires consolidé a atteint 404 119 655 Dinars à fin 2018 contre 422 573 933 Dinars en 2017 enregistrant ainsi une baisse de seulement 4%. Les résultats nets individuels et consolidés, étant respectivement de 24 063 972 Dinars et de 23 474 059 Dinars en ligne par rapport aux objectifs de la société.

En outre, le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,580 Dinars par action, soit le même ratio de distribution que l'année 2017(les dividendes versés/le résultat net), et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion en Assemblée Générale Ordinaire pour **le mardi 14 Mai 2019 à 10h00** au siège de l'AMEN BANK sis à Tunis 1002 Avenue Mohamed V.

Le conseil d'administration a recommandé, compte tenu de la conjoncture économique difficile, d'optimiser les charges d'exploitation. Par ailleurs la mise en place de la nouvelle organisation dans le cadre du plan stratégique permettrait à la société de consolider sa présence sur le marché et d'atteindre ses objectifs de rentabilité.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE
« S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.**

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Le Conseil d'Administration de la SPDIT-SICAF s'est réuni le 27 mars 2019 et a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 18 avril 2019 à 9h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac.

L'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,600 dinar par action.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGO

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2018 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice.

Elle donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'Administration pour sa gestion au 31/12/2018.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir comme suit le résultat net de l'exercice 2018:

<i>. Résultat net exercice 2018.....</i>		178 242 588,585
<i>. Résultats reportés de l'exercice 2017.....</i>	+	121 119 695,653
		299 362 284,238
<i>. Réserve légale.....</i>	-	3 300 000,000
		296 062 284,238
<i>. Compte spécial d'investissement.....</i>	-	26 379 050,000
<i>. Compte de réserves spéciales d'investissement.....</i>	-	29 980 000,000
		239 703 234,238
<i>. Dividendes</i>	-	128 700 000,000
<i>. Résultats reportés de l'exercice 2018.....</i>		111 003 234,238

- Suite -

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le montant de 26 379 050 D,000 dans le compte spécial d'investissement et le montant de 29 980 000 D,000 dans le compte de réserves spéciales d'investissement.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale ordinaire renouvelle les mandats d'Administrateurs de :

- *Monsieur Mustapha ABDELMOULA*
- *Les Brasseries et Glacières Internationales*
- *La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances*
- *La Banque Nationale Agricole*

et ce, pour une durée de trois ans devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme le Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et le Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de Price Water House Coopers, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme le Cabinet d'Audit et de Consultants, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, et le Cabinet les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F., membre de Price Water House Coopers, en qualité de commissaires aux comptes devant certifier les états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 20.000 Dinars nets par Administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne fixé à 20.000 Dinars nets par Membre.

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018 à partir du

ONZIEME RESOLUTION :

En application de l'article 13 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'assemblée générale ordinaire prend acte que la Société Partner Investment a déclaré à la Bourse de Tunis le 15 mars 2018, par l'intermédiaire en Bourse Attijari Intermédiation, avoir franchi directement à la hausse le seuil des cinq pour cent (5%) de participation dans le capital.

DOUZIEME RESOLUTION :

Conformément aux exigences de l'article 472 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil sur les états financiers consolidés et après avoir entendu le rapport des Commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés clos au 31 décembre 2018 du Groupe S.F.B.T.

TREIZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DE SOCIETES

Projet de résolutions AGE

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019.

Première résolution :

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 33.000.000 de Dinars par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (investissements au sein de l'entreprise) pour un montant de 29.980.000 dinars et prélèvement d'un montant de 3.020.000 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible.

Cette augmentation donnera lieu à l'émission de 33.000.000 d'actions de un dinar chacune, à raison d'une action nouvelle gratuite pour 5 anciennes.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de fixer la date du 1er janvier 2018 pour l'entrée en jouissance des actions nouvelles.

Troisième résolution :

L'article 6 des statuts est donc modifié comme suit :

"Le capital est fixé à 198.000.000 de Dinars divisé en 198.000.000 d'actions, d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune, entièrement libérées".

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration, représenté par son Président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital, constater la réalisation de cette augmentation du capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cinquième résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

بلاغ الشركات

Informations post AGO

بنك تونس العالمي

المقر الاجتماعي : 18، شارع الولايات المتحدة الأمريكية بتونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 25 مارس 2019 ينشر بنك تونس العالمي مايلي :

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.

القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية

القرار الأول

بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة و تقرير مراقبي الحسابات عن نشاط البنك خلال السنة المالية 2018 صادقت الجلسة العامة على تقرير مجلس الإدارة بكامل محتواه.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني:

بعد اطلاع الجلسة العامة على الميزانية و على جميع الحسابات و الكشوف المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2018 و مناقشتها تم اعتماد الحسابات الختامية و الميزانية العامة السنوية لسنة 2018.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث:

بناء على أن الأرباح غير المجمعة المسجلة بالنسبة للسنة المالية 2018 حسب المعايير المحاسبية التونسية و التي بلغت 12,088,441 دولار أمريكي و أن الرصيد المرحل من السنة الماضية بلغ 36,119,119 دولار أمريكي فقد تقرر تخصيص مبلغ 48,207,560 دولار أمريكي كما يلي:

- Suite -

دولار أمريكي	
1,000,000	احتياطي عام
*5,000,000	توزيع أرباح
240,000	صندوق اجتماعي
41,967,560	رصيد مرهل
48,207,560	المجموع

(* مع الإشارة إلى أن عملية توزيع الأرباح سوف تتم من الأموال الذاتية غير الخاضعة للأداء و التي وقع تضمينها بقائمة الإيضاحات حول القوائم المالية المودعة بعنوان سنة 2013.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الرابع:

صادقت الجلسة العامة على منح أعضاء مجلس الإدارة مبلغا صافيا في حدود 210 ألف دولار مقابل ممارسة نشاطهم للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2018 وفقا للفصل 204 لمجلة الشركات التجارية.

القرار الخامس:

أبرأت الجلسة العامة ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما و نهائيا دون قيد في كل ما يتعلق بإدارة شؤون المصرف للسنة المالية 2018.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة إعادة تعيين شركة SCMG Group في شخص ممثلها القانوني السيد وليد موسى لمدة ثانية و كذلك تعيين شركة ARC Tunisie في شخص ممثلها القانوني السيد فؤاد عميري كمراقبين لحسابات البنك للسنوات المالية المقبلة: 2019 - 2020 - 2021.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

- Suite -

القرار السابع:

فوضت الجلسة العامة كل الصلاحيات لمن يحمل نظيرا أو نسخة أو مضمونا من هذا المحضر قصد إتمام إجراءات الإيداع و النشر و كل الموجبات القانونية كما أنها فوضت السيدة ابتسام الساحلي صاحبة بطاقة تعريف وطنية عدد 04644254 للقيام بإجراءات الإيداع لدى المركز الوطني لسجل المؤسسات.

تمت الموافقة على هذا القرار بالإجماع

II- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية 2017

BILAN APRES AFFECTATION

Arrêté au 31.12.2018

(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2018	2017
AC 1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	160 060 137	28 673 293
AC 2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	270 926 531	380 140 449
AC 3 Créances sur la clientèle	5	25 352 081	24 340 302
AC 4 Portefeuille titres commercial	6	17 955 382	19 249 478
AC 5 Portefeuille d'investissement	7	108 184 113	106 242 440
AC 6 Valeurs immobilisées	8	2 394 804	2 751 102
AC 7 Autres actifs	9	1 762 281	1 605 251
TOTAL ACTIFS		586 635 329	563 002 315
PA 2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	171 381 205	163 834 626
PA 3 Dépôts de la clientèle	11	275 644 609	265 080 172
PA 5 Autres passifs	12	16 847 967	18 125 561
TOTAL PASSIFS		463 873 781	447 040 359
CP 1 Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2 Réserves		29 793 988	28 842 836
CP 4 Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5 Résultats reportés		41 967 560	36 119 120
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13	122 761 548	115 961 956
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		586 635 329	563 002 315

- Suite -

III- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص نتيجة المحاسبية 2017

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 Après affectation	50 000 000	0	7 556 427	19 977 157	1 000 000	1 020 404	36 119 119	0	115 673 107
Résultat 2018								12 088 441	12 088 441
Solde au 31/12/2018 avant affectation	50 000 000	0	7 556 427	19 977 157	1 000 000	1 020 404	36 119 119	12 088 441	127 761 548
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 25/03/2019				1 000 000			11 088 441	-12 088 441	0
Dividendes distribués							-5 000 000		-5 000 000
Variation Fond social						240 000	-240 000		0
Solde au 31/12/2018 Après affectation	50 000 000	0	7 556 427	20 977 157	1 000 000	1 260 404	41 967 560	0	122 761 548

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-
Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Les actionnaires de **MILLENIMUM OBLIGATAIRE SICAV** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le jeudi 23 mai 2019 à 10h** au siège de la société sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018,
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	181,074	181,102		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,342	123,361		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,726	104,740		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,611	108,630		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,419	108,435		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,825	102,889		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,157	105,171		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,614	43,619		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,202	30,222		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,127	16,129		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,720	117,734		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,145	1,145		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,870	106,884		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,638	10,639		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	148,061	148,087		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,830	10,833		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,662	1,664		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,970	58,977		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	127,059	127,452		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	116,598	117,611		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	135,054	135,791		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	498,809	501,167		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	126,256	127,164		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	132,226	132,885		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	130,538	131,007		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	110,881	110,842		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	109,321	110,294		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	166,821	166,993		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	98,433	99,791		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	114,056	114,057		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	173,593	174,882		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	146,989	147,987		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	108,597	108,899		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,597	22,737		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2030,258	2025,143		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	122,606	123,092		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	160,202	160,435		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	194,339	195,729		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	17,920	17,978		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,710	2,698		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,392	2,390		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,715	76,893		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,179	1,205		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,181		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,132	1,149		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,101	1,122		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	119,104	120,064		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	127,824	128,302		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1108,054	1111,469		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,543	11,639		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,214	10,295		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	97,993	98,794		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,636	110,649
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,230	104,239
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	107,138	107,152
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	105,151	105,166
57 TUNISO-EMIRATE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,977	106,996
58 SICAV AXIS TRÉSORRIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	109,132	109,145
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,250	107,266
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,395	103,402
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,837	104,842
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,263	107,281
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,616	109,634
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,767	106,780
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,232	105,244
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	105,257	105,271
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,966	105,976
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,403	105,419
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	106,093	106,106
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,168	107,179
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,310	105,327
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,795	104,808
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,319	107,331
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	104,111	104,122

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	105,032	105,043
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	106,052	106,068
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,881	106,894

FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE

78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	103,068	103,255
----	-------------------	----------------	----------	---	---	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,104	59,327
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	98,669	99,325
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,689	18,716
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	301,549	302,544
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2486,312	2487,924
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,648	75,872
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,181	58,171
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,976	116,441

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,405	11,461
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	14,015	14,138
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,833	16,926
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,252	14,352
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	154,510	155,231
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,699	8,782
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	117,971	118,736
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	83,178	83,370
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,846	84,133
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	99,465	99,331
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	102,537	103,598
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	95,384	95,873
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	10,261	10,387
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	98,634	99,240
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	159,307	160,916

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	105,613	109,007
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,245	112,435
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	117,174	117,125
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	199,727	200,339
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	184,887	185,367
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	161,912	162,409
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	23,567	23,718
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	142,941	142,345
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,963	136,531
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9075,944	9109,463
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1055,296	1059,766
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	5931,244	5965,053
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5257,826	5281,415
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	89,473	92,198
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5045,642	5049,485
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,941	9,923

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	119,198	120,068
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 610,079	11 674,629
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

** FCP en liquidation anticipée

*** initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

**** initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT-

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société de Fabrication des boissons de Tunisie -SFBT- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

Bilan (en dinar tunisien)

Actifs	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	III-1	3 738 409,286	3 642 635,536
Moins: amortissements	III-1	-3 101 305,821	-2 208 289,071
		637 103,465	1 434 346,465
Immobilisations corporelles	III-1	438 695 314,925	387 435 389,852
Moins: amortissements	III-1	-221 510 404,436	-203 335 307,878
Moins: provisions	III-1	-705 431,810	-705 431,810
		216 479 478,679	183 394 650,164
Immobilisations financières	III-1	282 355 729,412	244 161 679,412
Moins: provisions	III-1	-12 714 225,000	-12 714 225,000
		269 641 504,412	231 447 454,412
Total des actifs immobilisés		486 758 086,556	416 276 451,041
Autres actifs non courants	III-2	3 974 379,368	3 311 847,798
Total des actifs non courants		490 732 465,924	419 588 298,839
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	III-3	83 332 896,372	66 374 705,301
Moins: provisions		-970 118,183	-970 118,183
		82 362 778,189	65 404 587,118
Clients et comptes rattachés	III-4	85 763 561,138	95 865 467,990
Moins: provisions		-10 758 599,191	-10 121 139,054
		75 004 961,947	85 744 328,936
Autres actifs courants	III-5	16 283 397,091	14 187 751,996
Moins: provisions		-347 387,000	-347 387,000
		15 936 010,091	13 840 364,996
Placements et autres actifs financiers	III-6	3 675 583,050	3 675 583,050
Moins: provisions		-40 915,000	-40 915,000
		3 634 668,050	3 634 668,050
Liquidités et équivalents de liquidités	III-7	125 573 120,334	109 942 336,306
Total des actifs courants		302 511 538,611	278 566 285,406
TOTAL DES ACTIFS		793 244 004,535	698 154 584,245

Bilan
(en dinar tunisien)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Capitaux propres			
Capital social	III-8	165 000 000,000	132 000 000 ,000
Réserves	III-8	21 908 771,134	20 708 771,134
Autres capitaux propres	III-8	123 551 454,884	111 652 130,884
Résultats reportés	III-8	121 119 695,653	118 393 241,814
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		431 579 921,671	382 754 143,832
Résultat net de l'exercice		121 883 538,585	111 176 453,839
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		26 379 050,000	11 349 140,000
Résultat affecté dans un compte de résv. spcl. d'investissement		29 980 000,000	32 592 360,000
Total des capitaux propres avant affectation		609 822 510,256	537 872 097,671
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Autres passifs financiers	III-9	57 446 808,440	52 290 074,200
Provisions	III-10	13 698 887,000	10 698 887,000
Total des passifs non courants		71 145 695,440	62 988 961,200
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	III-11	54 644 410,399	44 474 260,325
Autres passifs courants	III-12	57 075 801,012	52 670 472,475
Concours bancaires et autres passifs financiers	III-13	555 587,428	148 792,574
Total des passifs courants		112 275 798,839	97 293 525,374
TOTAL DES PASSIFS		183 421 494,279	160 282 486,574
Total des capitaux propres et des passifs		793 244 004,535	698 154 584,245

Etat de résultat
(en dinar tunisien)

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Notes	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
Produits d'exploitation			
Revenus	III-14	650 025 945,572	571 918 576,513
Autres produits d'exploitation	III-15	6 317 152,443	6 532 701,311
Total des produits d'exploitation		656 343 098,015	578 451 277,824
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (en + ou -)	III-16	-2 096 379,510	1 635 220,797
Achats de marchandises consommées	III-17	55 088 961,350	49 227 939,140
Achats d'approvisionnements consommés	III-18	372 039 130,671	323 000 427,172
Charges de personnel	III-19	37 264 075,017	34 726 730,045
Dotations aux amortissements et aux provisions	III-20	25 375 079,905	23 557 157,479
Autres charges d'exploitation	III-21	36 045 879,124	34 355 675,009
Total des charges d'exploitation		523 716 746,557	466 503 149,642
Résultat d'exploitation		132 626 351,458	111 948 128,182
Charges financières nettes	III-22	-3 807 991,697	-5 108 188,432
Produits des placements	III-23	69 432 485,968	64 520 816,908
Autres gains ordinaires	III-24	730 284,304	984 774,156
Autres pertes ordinaires	III-25	-625 356,638	-206 133,825
Résultat des activités ordinaires avant réinvestis. et impôt		198 355 773,395	172 139 396,989
Impôt sur les sociétés		19 305 353,650	17 021 443,150
Résultat des activités ordinaires après impôt		179 050 419 ,745	155 117 953,839
Éléments extraordinaires (Contribution Sociale de Solidarité)		807 831,160	
Résultat de l'exercice		121 883 538,585	111 176 453,839
Résultat affecté dans un compte spécial d'investissement		26 379 050,000	11 349 140,000
Résultat affecté dans un compte de réserves spéciales d'investissement		29 980 000,000	32 592 360,000
Effets des modifications comptables (net d'impôt)			
Résultat net de l'exercice		178 242 588,585	155 117 953,839

État de flux de trésorerie
(en dinar Tunisien)
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat de l'exercice	178 242 588,585	155 117 953,839
Ajustements, Amortissements et Provisions	23 857 195,090	20 875 053,759
Ajustements pour provisions des immobilisations financières		2 970 000,000
Ajustements casses bouteilles	1 517 884,815	2 682 103,720
Ajustements pour reprise sur provisions	-74 628,517	-419 208,607
Variation des Stocks	-16 958 191,071	673 235,591
Variation des Créances	15 258 641,092	-12 923 784,937
Variation des Autres actifs	-2 758 176,665	-6 469 540,770
Variations Fournisseurs et autres dettes	14 296 005,861	-5 701 928,154
Ajustements Plus ou moins-value sur cession	-220 896,000	-180 848,000
Ajustements Encaissement dividendes	-65 836 770,189	-61 944 248,866
Ajustements Quotes-parts des subventions d'investissements dans le résultat	-820 000 ,000	-86 418,000
Flux de trésoreries provenant de l'exploitation	146 503 653,001	94 592 369,575
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Encaissement provenant de la subvention d'Investissement	1 777 824,000	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. corp et incorp	-52 379 576 ,766	-38 177 411,898
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles	220 896,000	180 848,000
Encaissements Dividendes et autres distributions	65 836 770,189	61 944 248,866
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-36 440 050,000	-11 449 040,000
Flux de trésorerie (provenant / affectés) aux activités d'investissement	-20 984 136,577	12 498 644,968
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Décaissements Dividendes et autres distributions	-107 295 527,250	-86 800 528,990
Remboursement d'emprunts pour financement des stocks	-40 000 000,000	
Encaissements d'emprunts pour financement des stocks	40 000 000,000	
Encaissements pour rachat des billets de trésorerie	1 800 000,000	
Décaissements pour souscription des billets de trésorerie	-4 800 000,000	
Encaissements provenant des autres formes de placement monétaire	305 000 000,000	20 000 000,000
Décaissements pour autres formes de placement monétaire	-305 000 000,000	-20 000 000,000
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	-110 295 527,250	-86 800 528,990
Variation de trésorerie	<u>15 223 989,174</u>	<u>20 290 485,553</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>109 793 543,732</u>	<u>89 503 058,179</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>125 017 532,906</u>	<u>109 793 543,732</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale	Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
Forme Juridique	Société Anonyme
Date de création	03-06-1925
Capital social	165.000.000 de dinars
Nombre de titres	165.000.000 d'actions
Date de clôture	31 décembre
Siège social	05 Boulevard de la terre Centre Urbain Nord 1082 TUNIS
Secteur d'activité	Bières, Boissons Gazeuses et autres
Registre de commerce	B 12956 1997
Code TVA	001985 G A M 000

La SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE exploite actuellement :

- Une usine pour la fabrication de la bière,
- Trois usines pour la fabrication de boissons gazeuses,
- Le Café de Paris à Tunis,
- Un dépôt à Bizerte.

En outre, elle sous-traite la fabrication des boissons gazeuses en PET et boites chez la SNB et la mise en boîte de la bière chez la SEABG.

Aussi, la SFBT a un patrimoine immobilier destiné à la location.

Les actionnaires de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont :

Actionnaires	<i>Nombre d'actions</i>	<i>Pourcentage</i>
- Brasseries et Glacières Internationales	73.237.555	44.39%
- Maghreb Investissement	22.450.023	13.61%
- Partner Investment S.A	15.124.114	9.17%
- S.T.A.R.	8.250.010	5.00%
- Autres actionnaires	45.938.298	27.83%
TOTAL	165.000.000	100.00%

II - PRINCIPES ET SYSTEME COMPTABLES

II-1 - PRINCIPES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE sont tenus et présentés conformément aux dispositions :

- De la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises,
- Du décret 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité,
- Et des arrêtés du Ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

La SFBT utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la Norme Comptable NC 01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination. ». Cette présentation étant facultative, la SFBT ne publie pas cette note.

II-2 - LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations de la société sont enregistrées à leur prix de revient hors taxes, à l'exception des emballages (bouteilles et casiers) qui sont comptabilisés en TTC. Leur amortissement est calculé sur une base linéaire tenant compte de la durée de vie estimée de chaque bien immobilisé conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement pratiqués par la société sont les suivants :

- Logiciels	33,33 %
- Constructions	5 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels	10 %
- Installations techniques matériel et outillage industriels Brasserie	15 %
- Matériel de transport et de manutention	20 %
- Mobilier et matériel de bureau	10 %
- Matériel informatique	15 %
- Agencement, aménagement et installation	10 %
- Emballages commerciaux durables (casiers ,fûts et palettes)	10 % et 20%

Pour les bouteilles, leur amortissement est constaté pour le montant de la casse annuelle.

II-3 - LES STOCKS

Les stocks de la SFBT sont valorisés comme suit :

- Les matières premières et consommables à leur prix de revient hors taxes,
- Les marchandises à leur prix d'achat auprès des filiales hors T.V.A. et droit de consommation,
- Les produits finis à leur coût de production hors taxes.

II-4 - UNITE MONETAIRE

Les états financiers, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, de la SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE, sont exprimés en dinar tunisien.

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III-1 – ACTIFS IMMOBILISES

La note, ci-après, reprend l'évolution des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Désignation	Valeurs brutes au 31/12/2017	Mouvements		Valeurs brutes au 31/12/2018	Amortissements et provisions au 31/12/2018	Valeurs comptables nettes	Notes
		Acquisitions et reclassements 2018	Cessions 2018 ou reclassements 2017				
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</u>	<u>3 642 635</u>	<u>95 774</u>		<u>3 738 409</u>	<u>3 101 306</u>	<u>637 103</u>	
- Logiciels	3 614 093	95 774		3 709 867	3 101 306	608 561	III-1-1
- Fonds de commerce	12 941			12 941		12 941	
- Immobilisations Incorporelles encours	15 601			15 601		15 601	
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</u>	<u>387 435 390</u>	<u>53 864 252</u>	<u>-2 604 327</u>	<u>438 695 315</u>	<u>222 215 836</u>	<u>216 479 479</u>	
- Terrain	12 295 416			12 295 416		12 295 416	
- Constructions	42 288 071	8 279 605	3 739 414	54 307 090	23 768 395	30 538 695	III-1-2
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	169 138 314	31 469 824	23 335 973	223 944 111	132 392 743	91 551 368	III-1-3
- Matériel de transport et de manutention	18 901 902	1 326 425	-495 245	19 733 082	17 307 434	2 425 649	III-1-4
- Équipement de bureau	4 710 763	485 074		5 195 837	4 134 051	1 061 786	III-1-5
- Agencements, aménagement et installations	15 733 880	773 151		16 507 031	10 651 366	5 855 666	III-1-6
- Emballages commerciaux durables	97 063 678	8 476 823	-2 109 082	103 431 419	33 961 847	69 469 572	III-1-7
- Immobilisations corporelles encours	27 303 366	3 053 349	-27 075 387	3 281 328		3 281 328	III-1-8
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES:</u>	<u>244 161 679</u>	<u>38 194 050</u>		<u>282 355 729</u>	<u>12 714 225</u>	<u>269 641 504</u>	
- Titres de participations totalement libérés	243 849 112	36 444 050		280 293 162	12 714 225	267 578 937	III-1-9
- Dépôts et cautionnements.	312 567	1 750 000		2 062 567		2 062 567	III-1-10
TOTAL	635 239 704	92 154 076	-2 604 327	724 789 453	238 031 367	486 758 086	

III-1-1 –Logiciels

Il s'agit de la mise à jour des versions des logiciels informatiques.

III-1-2 -Constructions

Il s'agit essentiellement de l'extension et de la mise à niveau des usines et des locaux de la société pour 12 019 019 dinars, dont 3 739 414 dinars ont été reclassés du compte immobilisations encours de l'exercice 2017.

III-1-3 - Installations techniques, matériel et outillage industriels

Le montant global des investissements s'est élevé à 54 805 797 dinars, dont 23 335 973 dinars ont été reclassés du compte immobilisations corporelles encours de l'exercice 2017. Il s'agit du matériel de bière, de limonaderie et de divers équipements industriels.

III-1-4 - Matériel de transport et de manutention

Les acquisitions de l'année se sont élevées à 1 326 425 dinars et les cessions à 495 245 dinars (totalement amortis).

III-1-5 - Équipements de bureaux

Les acquisitions en matériel informatique et de bureaux ont totalisé 485 074 dinars.

III-1-6- Agencements, aménagements et installations

Les installations et les agencements de l'année se sont élevés à 773 151 dinars.

III-1-7 - Emballages commerciaux durables

a) **Acquisitions** : Les acquisitions de l'année se sont élevées à 8 476 823 dinars

b) **Casse bouteilles et destruction de casiers** :

- La constatation de la casse de bouteilles de l'année pour 1 517 885 dinars,
 - La reprise de la valeur des casiers détruits et totalement amortis pour 591 197 dinars.
- Il est à noter que la provision pour casses bouteilles est de 705 432 dinars.

III-1-8- Immobilisations en cours :

Le montant global des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2018 s'élève à 3 281 328 dinars détaillé comme suit :

- Constructions en cours : 24 146 dinars.
- Matériels en cours : 2 964 257 dinars.
- Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations : 292 925 dinars.

III-1-9 - Les immobilisations financières :

Les titres de participations totalisant 280.293.162 dinars sont composés, essentiellement des sociétés filiales. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de souscription, à l'exception des titres SEABG, STBN, STBO, STBG, SGBIA et SPDIT qui ont été réévalués en 1997. La plus-value de réévaluation est de 8.007.193 dinars.

Ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeurs au 31/12/2017	Acquisitions en 2018	Souscriptions en 2018	Cession en 2018	Valeurs au 31/12/2018	Titres Emis	Nombre de Titres appartenant à la S.F.B.T	
							Nombre	%
CFDB	9 501 075				9 501 075	197 500	197 500	100,00
S.O.T.E.V	27 704				27 704	21 900	19 404	88,60
SOSTEM	112 145 954		15 998 500		128 144 454	25 430 000	25224 010	99,19
S.P.D.I.T	42 634 022				42 634 022	28 000 000	22 465 629	80,23
S.G.B.I.A	13 890 643				13 890 643	442 500	235 058	53,12
S.T.B.O	8 229 786		4 063 050		12 292 836	1 664 000	1 408335	84,64
S.T.B.N	4 658 242		6 317 500		10 975 742	1 560 000	1 296 542	83,11
Sté la Préforme	8 674 546				8 674 546	122 005	81 178	66,54
S.E.A.B.G	7 662 240				7 662 240	7 900 000	5 145 150	65,13
SMVDA	9 149 900		10 065 000		19 214 900	420 000	192 149	45,75
S.T.B.G	11 535 581				11 535 581	866 667	487 630	56,26
S.I.T	100 000				100 000	2 000	1 000	50,00
SOTUCOLAIT	500 000				500 000	10 000	5 000	50,00
SIPA	100				100	75 500	1	0,001
SNB	1 374 000				1 374 000	90 200	16 526	18,32
S.B.T	731 110				731 110	13700 000	2 176 943	15,89
SINDT	291 472				291 472	15 000	1 049	6,99
S.I.M.C.O	999 400				999 400	10 000	9 994	99,94
STC	1 000				1 000	389 898	120	0,03
ERRAFAHA	990 000				990 000	10 000	9 900	99,00
SFBT ITALIE	94 325				94 325	94 325	94 325	100,00
SFBT DIST	194 400				194 400	10 000	7 776	77,76
STDM	2 295 300				2 295 300	110 000	22 953	20,87
SLD	8 068 412				8 068 412	698 500	64 140	9,18
SFBT SCES II	99 900				99 900	1 000	999	99,90
TOTAL	243 849 112		36 444 050		280 293 162			

Les immobilisations financières ont subi les mouvements suivants :

a) Souscription et libération au capital des sociétés suivantes :

- Souscription et libération de 406305 actions à l'augmentation du capital de la STBO, soit 4 063 050 dinars.
 - Souscription et libération de 3 199 700 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM, soit 15 998 500 dinars.
 - Souscription et libération de 631 750 actions à l'augmentation du capital de la STBN, soit 6 317 500 dinars ;
 - Souscription et libération de 100 650 actions à l'augmentation du capital de la SMVDA Raoudha.
- Soit : 10 065 000 dinars.

b) Provisions :

La provision constituée pour dépréciation des titres de participation est de 12 714 225 dinars. Elle concerne la SOTUCOLAIT pour 500 000 dinars, la SMVDA RAOUDHA pour 9 149 900 dinars, la SFBT Italie pour 94 325 dinars et la SLD pour 2 970 000 dinars.

III-1-10 – Dépôts et cautionnement :

Les dépôts et cautions de l'exercice 2018 se sont élevés à 1 750 000 dinars.

III-2 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2018	2017
- Débiteurs et créditeurs divers	3 631 727	2 910 470
- Emballages à rendre	342 652	401 378
Total	3 974 379	3 311 848

III-3 - STOCKS

	2018	2017
- Matières premières	21 203 249	13 991 164
- Matières consommables	39 626 344	32 138 483
- Produits finis	21 453 711	19 347 070
- Marchandises	1 049 592	897 988
Total	83 332 896	66 374 705

La provision pour dépréciation des stocks est de 970 118 dinars.

III-4 - CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	2018	2017
- Clients locaux	52 472 225	58 427 481
- Clients étrangers (1)	12 904 739	14 001 115
- Clients filiales	6 711 659	11 699 313
- Clients douteux	11 321 060	10 108 325
- Clients effets à recevoir	2 282 524	1 407 070
- Clients factures à établir	71 354	222 164
Total	85 763 561	95 865 468

- (1) Le poste clients étrangers présente un solde de 12 904 739 dinars provenant essentiellement des exportations vers l'Afrique, la France et l'Italie et dont les délais de règlements sont de 30, 45, 60 et 90 jours. Ces créances ont été encaissées, en grande partie, au cours du premier trimestre 2019.

Au cours de l'exercice 2018, il a été :

- Constitué une provision pour créances douteuses pour 712 089 dinars,
- Opéré une reprise sur provisions antérieures pour 74 629 dinars,

Ainsi, la provision pour créances douteuses est passée de 10 121 139 dinars en 2017 à 10 758 599 dinars en 2018.

III-5 - AUTRES ACTIFS COURANTS

	2018	2017
- Créances liées aux participations (1)	1 047 387	347 387
- Fournisseurs locaux avances et acomptes sur commandes	2 283 310	6 918 985
- Fournisseurs étrangers avances et acomptes sur commandes	5 567 601	338 551
- Débiteurs divers	7 081 466	3 490 842
- Produits à recevoir	303 633	3 091 987
Total	16 283 397	14 187 752

(1)Elles sont provisionnées à hauteur de 347 387 dinars.

III-6 - PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	2018	2017
- Douane, consignation	22 352	22 352
- Actions tunisiennes cotées et non cotées (1)	3 653 231	3 653 231
Total	3 675 583	3 675 583

(1) Les titres de placement totalisant 3 653 231 dinars sont comptabilisés à leur valeur de souscription ou d'achat en bourse. Ils se détaillent comme suit :

Désignations	Valeurs au 31/12/2017	Acquisition en 2018	Cession 2018	Valeurs au 31/12/2018	Titres Emis	Nombre de titres appartenant à la S.F.B.T	
						Nombre	%
Sté Pôle Nord	45 030			45 030	4 222	790	18,71%
Sté Baraka	1 562			1 562	2 167	22	1,02%
S.C.I la SIESTA(2)	23 800			23 800	18 990	2 380	12,53%
S.T.B.C	20 000			20 000	163 160	13 054	8,00%
SEPTH	500 000			500 000	792 000	50 000	6,31%
S.P.R.T.B	87 500			87 500	18 550	875	4,72%
SOPRAT	100 829			100 829	150 000	9 954	6,64%
C.I.A.T	359 030			359 030	1 400 000	45 695	3,26%
SOTIEC (2)	10 000			10 000	70 000	2 000	2,86%
S.T.Center	160 000			160 000	100 000	1 600	1,60%
S.E.D.A.T (2)	7 040			7 040	10 150	70	0,69%
U.I.B	2 271 099			2 271 099	34 560 000	173 392	0,50%
S.F.I.T	6 400			6 400	200 000	200	0,10%
S.T.B	33 606			33 606	24 860 000	4 439	0,02%
O.I.T (2)	75			75	240 000	50	0,02%
B.T.S	20 000			20 000	4 000 000	2 000	0,05%
GIROUX 2	7 260			7 260	1 475	363	24,61%
TOTAL	3 653 231			3 653 231			

(2) Provisionnées en totalité

III-7 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	2018	2017
- Placements	3 000 000	25 000 000
- Effets à l'encaissement	2 449	2 449
- Chèques à l'encaissement		2 277 915
- Banques	122 194 043	82 183 751
- C C P	265 655	267 842
- Caisses	110 973	210 379
Total	125 573 120	109 942 336

III-8 - CAPITAUX PROPRES

	2018	2017	Variations
- Capital social	165 000 000	132 000 000	33 000 000
- Réserves légales	13 200 000	12 000 000	1 200 000
- Réserves spéciales de réévaluation	8 708 771	8 708 771	
- Compte spécial d'Investissement	122 411 868	111 470 368	10 941 500
- Subventions d'investissement	1 139 587	181 763	957 824
- Résultats reportés	121 119 696	118 393 242	2 726 454
Total	431 579 922	382 754 144	48 825 778

L'évolution de 48 825 778 dinars provient de :

1) L'augmentation du capital de la société par incorporation du compte de réserves spéciales d'investissement (Investissement au sein de l'entreprise) de l'exercice 2017 pour 32 592 360 dinars et le prélèvement d'un montant de 407 640 dinars du compte spécial d'investissement devenu disponible et ce, conformément à la première résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 Avril 2018.

2) L'affectation partielle du bénéfice de l'exercice 2017 conformément à la deuxième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 Avril 2018, à savoir :

- Réserves légales : 1 200 000 dinars

- Résultats reportés : Reprise de 118 393 242 dinars de 2016 et affectation de 121 119 696 dinars de 2017, soit une augmentation de 2 726 454 dinars.

- Compte spécial d'investissements 10 941 500 dinars. (11 349 140 dinars dotation de l'exercice 2017 -407 640 dinars affectés à l'augmentation du capital social).

- Encaissement de la prime de la mise à niveau III pour 1 777 824 dinars.

- La constatation de la dotation d'amortissement de la subvention d'investissement pour 820 000 dinars

	Solde au 31/12/2017	Résultats	Réserves Légales	Compte spécial d'investissement	Compte de réserves spéciales d'investissement	Augmentation du capital social/Subvent	Distribution des dividendes	Solde au 31/12/2018
Capital social	132 000 000					(2) 33 000 000		165 000 000
Réserves légales	12 000 000		(1) 1 200 000					13 200 000
Subvention d'investissement	760 867					1 777 824		2 538 691
Amort .subvention d'investissement	-579 104					-820 000		-1 399 104
Compte spécial d'investissement	111 470 368			(1) 11 349 140	(1) 32 592 360	(2) -33 000 000		122 411 868
Réserve spéciale de réévaluation	8 708 771							8 708 771
Résultats reportés	118 393 242	(1) 155 117 954	(1) -1 200 000	(1) -11 349 140	(1) -32 592 360		(1) -107 250 000	121 119 696
Total Capitaux propres	382 754 144	155 117 954	-	-	-	957 824	-107 250 000	431 579 922

(1) Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2017 conformément aux résolutions de l'AGO du 11 Avril 2018

(2) Il s'agit de l'augmentation du capital social décidée par l'AGE du 11 Avril 2018.

Compte spécial d'investissement :

En vue de bénéficier de l'exonération fiscale au titre de l'impôt sur les sociétés, la SFBT procède à la création de projets (filiales) ou à la participation à l'augmentation au capital des sociétés qui projettent des extensions de leur activité. Ces projets bénéficient d'avantages fiscaux suivant le lieu d'implantation. Conformément à la législation fiscale en vigueur, les souscriptions en exonération d'impôt sur les sociétés sont logées dans le poste « COMPTE SPECIAL D'INVESTISSEMENT » durant la période prévue par la législation fiscale en la matière.

a) Compte spécial d'investissement disponible :

Le solde s'élevant au 31/12/2018 à 5 460 678 dinars se détaille comme suit :

- Solde au 31 Décembre 1999	20 325 798 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2000.....	556 780 dinars
- Augmentation du capital en 2002	- 3 958 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2003.....	3 162 315 dinars
- Annulation d'actions rachetées en Décembre 2003	- 18 061 551 dinars
- Augmentation du capital en Décembre 2003.....	- 330 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2004	3 414 645 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2005.....	4 663 095 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2006.....	4 490 000 dinars
- Augmentation du capital en 2006.....	- 4 000 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2007.....	1 100 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2010.....	6 488 800 dinars
- Augmentation du capital.....	- 333 334 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2011.....	3 999 770 dinars
- Augmentation du capital en 2014.....	- 10 000 000 dinars
- Augmentation du capital en 2015.....	- 3 500 000 dinars
- Augmentation du capital en 2016.....	- 1 350 000 dinars
- Augmentation du capital en 2017	- 800 000 dinars
- Augmentation du capital en 2018	- 407 640 dinars

b) Compte spécial d'investissement indisponible :

Le solde au 31/12/2018 s'élève à 116 951 190 dinars, à savoir :

- Réinvestissements réalisés en 2011.....	5 837 225 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2012.....	24 816 815 dinars
- Augmentation du capital en 2013.....	- 4 000 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2013.....	29 306 875 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2014.....	26 684 695 dinars
- Augmentation du capital en 2015.....	- 11 500 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2015.....	23 000 200 dinars
- Augmentation du capital en 2016.....	- 13 650 000 dinars
- Réinvestissements réalisés en 2016	25 106 240 dinars
- Réinvestissement réalisés en 2017	11 349 140 dinars

III- 9 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2018	2017
Emballages divers consignés	57 446 808	52 290 074
Total	57 446 808	52 290 074

Il s'agit des casiers, des bouteilles, des fûts et des palettes consignés chez la clientèle.

III-10 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir les éventuels divers risques et charges. Elles s'élèvent à 13 698 887 dinars au 31 décembre 2018 contre 10 698 887 dinars au 31 décembre 2017, à savoir :

	2018	2017
Provisions diverses	13 698 887	10 698 887
Total	13 698 887	10 698 887

En 2018, il a été constitué une provision pour risques et charges divers pour 3000 000 de dinars.

Les provisions pour risques et charges par année de constitution se détaillent comme suit :

• Provision constituée en 1999	255 433 dinars,
• Provision constituée en 2000	40 000 dinars,
• Provision constituée en 2001	300 000 dinars,
• Provision constituée en 2007	739 000 dinars,
• Provision constituée en 2011	1 400 000 dinars,
• Provision constituée en 2012	450 000 dinars.
• Provision constituée en 2013	515 000 dinars
• Provision constituée en 2014	1 800 000 dinars
• Reprise de provision en 2014	- 200 546 dinars
• Provision constituée en 2015	1 000 000 dinars
• Provision constituée en 2016	1 600 000 dinars
• Provision constituée en 2017	2 800 000 dinars
• Provision constituée en 2018	3 000 000 dinars

III-11 - FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	2018	2017
- Fournisseurs locaux	9 333 901	7 465 215
- Fournisseurs locaux, factures non parvenues	3 497 577	2 641 585
- Fournisseurs étrangers	10 302 022	9 522 044
- Fournisseurs, Effets à payer	5 381 167	4 651 169
- Fournisseurs, filiales	26 129 743	20 194 247
Total	54 644 410	44 474 260

Le poste fournisseurs étrangers totalisant 10 302 022 dinars comprend essentiellement les fournisseurs de matières premières, matériels et emballages.

III-12- AUTRES PASSIFS COURANTS

	2018	2017	Notes
Etat, retenue à la source	823 837	1 144 983	
Etat, Contribution Sociale de Solidarité	807 831		III-12-1
Etat, impôt sur les sociétés	3 353 459	3 327 583	III-12-2
Etat, TVA, DC et autres impôts	30 534 660	32 162 117	III-12-3
Dividendes et rémunérations des administrateurs	1 733 098	1 453 625	
CNSS, organismes sociaux et autres créditeurs divers	3 062 220	2 547 820	
Charges à payer	16 760 696	12 034 344	III-12-4
Total	57 075 801	52 670 472	

III- 12-1 – ETAT CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

Il s'agit de la contribution sociale de solidarité instaurée par l'article 53 de la loi de finances 2018.

III- 12-2 – ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES

Le solde de 3 353459 dinars représente l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2018 pour 19 305 354 dinars diminué des acomptes provisionnels 2018 pour 13 818 106 dinars et des retenues à la source pour 2 133 789 dinars.

III-12-3 - ETAT, TVA, DC ET AUTRES

Il s'agit principalement :

- De la TVA du mois de décembre 2018 pour 2 775 226 dinars.
- Du DC du mois de décembre 2018 pour 26 470 994 dinars.

III-12-4 - CHARGES A PAYER

Les charges restant dues à la clôture de l'exercice 2018 sont composées :

- Des congés à payer et des primes de fin d'année pour 11 104 350 dinars.
- Des redevances à payer à Becks estimées à 1 564 475 dinars.
- Des agios bancaires du 4^{ème} trimestre 2018, de la redevance téléphonique du 4^{ème} trimestre 2018 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour 4 091 871 dinars.

III-13 - CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	2018	2017
- Banques	555 587	148 793
Total	555 587	148 793

III-14- REVENUS

	2018	2017
- Ventes de produits finis fabriqués	573 054 859	505 969 930
- Ventes de produits résiduels et d'emballages	1 679 729	1 598 305
- Travaux	27 508	24 425
- Locations	867 987	720 367
- Ventes de marchandises en l'état	54 401 196	48 925 202
- Vente d'articles de stocks	13 521 151	13 040 765
- Produits des activités annexes	9 273 154	6 619 166
- R.R.R. accordés sur vente de produits finis	-2 799 638	-4 979 583
Total	650 025 946	571 918 577

III-15- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2018	2017
- Redevances pour concession brevet, licence et marque	436 938	254 966
- Autres produits accessoires	4 210 847	4 124 383
-Quote-part subventions d'investissements inscrites au résultat	820 000	86 418
-Subventions d'exploitation liées aux exercices antérieurs	774 739	451 158
- Reprise sur provision pour dépréciation des créances clients	74 628	20 748
-Autres reprises sur provision		1 595 028
Total	6 317 152	6 532 701

III-16- VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS ET DES ENCOURS

	2018	2017
- Variation des stocks de produits finis et des encours	-2 096 380	1 635 221
Total	-2 096 380	1 635 221

III-17 - ACHATS DE MARCHANDISES CONSOMMEES

	2018	2017
- Achats de marchandises revendues en l'état	53 881 832	48 051 755
- Achats autres marchandises	1 207 129	1 176 184
Total	55 088 961	49 227 939

III-18 - ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

	2018	2017
- Achats stockés de matières premières et fournitures liées	103 315 116	82 175 026
- Achats stockés de matières et fournitures consommables et emballages	71 297 664	61 596 334
- Achats non stockés de pièces, matériels, équipements et travaux	139 767	104 749
- Achats non stockés de matières et fournitures	15 246 260	12 007 095
- Achats de prestations de services (1)	196 843 351	168 238 093
- Variation des stocks de matières premières et fournitures liées	-7 212 879	311 101
- Variation des stocks des approvisionnement liés à l'exploitation	-7 590 148	-1 431 971
Total	372 039 131	323 000 427

(1) Il s'agit de la sous-traitance de la production de boissons gazeuses et de la bière en boîtes.

III-19 - CHARGES DE PERSONNEL

	2018	2017
- Appointements et compléments d'appointements	31 141 926	29 054 086
- Charges sociales	6 122 149	5 672 644
Total	37 264 075	34 726 730

III-20 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	2018	2017
- Dotations aux amortissements des immobilisations	20 145 106	17 798 057
- Dotations casse bouteilles et ébréchés	1 517 885	2 682 104
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients	712 089	148 096
- Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	-	128 900
- Dotations aux provisions pour risques divers	3 000 000	2 800 000
Total	25 375 080	23 557 157

III-21 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	2018	2017
- Publicité et publications	8 769 260	10 391 337
- Travaux facturés aux filiales	-5 848 612	-6 437 815
- Relations publiques	1 358 111	1 272 534
- Services extérieurs	1 279 690	1 499 594
- Autres services extérieurs	14 009 805	11 310 399
- Charges diverses ordinaires	10 561 694	9 937 811
- Impôts et taxes	3 282 913	3 500 574
- Divers produits sur exercices antérieurs		-48 221
- Autres charges liées à l'exploitation	10 941 679	8 308 661
- Reprises sur provisions des autres charges liées à l'exploitation	-8 308 661	-5 379 199
Total	36 045 879	34 355 675

III-22- CHARGES FINANCIERES NETTES

	2018	2017
- Charges d'intérêts	432 297	475 496
- Pertes de changes	5 407 872	3 428 250
- Gains de changes	-2 032 016	- 1 475 832
- Provisions pour dépréciation des éléments financiers	-	2 970 000
- Reprises sur provision des agios bancaires	-161	-289 726
Total	3 807 992	5 108 188

III-23- PRODUITS DES PLACEMENTS

	2018	2017
- Revenus des titres de participations et de placements	66 925 318	62 148 434
- Revenus des titres de créances	182 221	127 188
- Intérêts des comptes courants	2 324 937	2 230 901
- Divers profits de placements sur exercices antérieurs	10	14 294
Total	69 432 486	64 520 817

III-24 - AUTRES GAINS ORDINAIRES

	2018	2017
- Produits nets sur cessions d'immobilisations corporelles	220 896	180 848
- Divers autres produits et profits de l'exercice	241 857	318 771
- Divers produits et profits des exercices antérieurs	267 531	485 155
Total	730 284	984 774

III-25 - AUTRES PERTES ORDINAIRES

	2018	2017
- Autres diverses charges ordinaires	533 159	117 951
- Autres pertes ordinaires	92 198	88 183
Total	625 357	206 134

IV - NOTES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2018

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.

Les différentes variations sont les suivantes :

1 / Les flux provenant de l'exploitation ayant dégagé un excédent de **146 503 653** dinars sont retracés par les variations des postes du bilan et l'ajustement du résultat de l'exercice par les dotations aux amortissements et aux provisions, la casse de bouteilles, la reprise des provisions, la plus-value sur cessions d'immobilisations, l'amortissement des subventions d'investissements et les dividendes encaissés. Ces variations et ajustements se détaillent comme suit :

Libellés	2018	2017	Variations et Réajustements
Dotations aux amortissements et aux provisions	23 857 195		23 857 195
Casse de Bouteilles	1 517 885		1 517 885
Reprises sur provisions	-74 629		-74 629
Dotations aux provisions des Immobilisations financières			
Variation des stocks de produits finis	21 453 711	19 347 070	-2 106 641
Variation des stocks de matières premières	21 203 249	13 991 164	-7 212 085
Variation des stocks de matières consommables	39 626 344	32 138 483	-7 487 861
Variation des stocks de marchandises	1 049 592	897 988	-151 604
			-16 958 191
Variation des clients et comptes rattachés	85 763 561	95 865 468	10 101 907
Variation des emballages consignés	-57 446 808	-52 290 074	5 156 734
			15 258 641
Variation des autres actifs non courants	3 974 379	3 311 848	-662 531
Variation des autres actifs courants	16 283 398	14 187 752	-2 095 646
Variation des placements et autres actifs financiers	3 675 583	3 675 583	-
			-2 758 177
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	54 644 410	44 474 260	10 170 150
Variation des autres passifs courants	57 075 802	52 670 473	4 405 329
Variation des dividendes	-1 408 098	-1 128 625	- 279 473
			14 296 006
Plus-value sur cession des immobilisations corporelles	-220 896		-220 896
Ajustements quotes-parts de la subvention d'investissement	-820 000		-820 000
Encaissements dividendes	-65 836 770		-65 836 770
Production d'immobilisations corporelles			
Total des variations et des réajustements			-31 738 936
RESULTAT DE L'EXERCICE			178 242 589
VARIATION 1			146 503 653

2 / Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont dégagé un déficit de :
- **20 984 137** dinars provenant de ce qui suit :

- Décaissements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 52 379 577 dinars.
- Encaissements des revenus des titres de participation (dividendes et jetons) pour 65 836 770 dinars.
- Décaissements pour la souscription au capital social des sociétés suivantes pour 36 440 050 dinars détaillés comme suit :
 - Souscription et libération de 100 650 actions à l'augmentation du capital de la SMVDA Raoudha pour 10 065 000 dinars.
 - Souscription et libération de 3 199 700 actions à l'augmentation du capital de la SOSTEM pour 15 998 500 dinars.
 - Souscription et libération de 406 305 actions à l'augmentation du capital de la STBO pour 4 063 050 dinars.
 - Souscription et libération de 631 750 actions à l'augmentation du capital de la STBN pour 6 317 500 dinars.
- Encaissements provenant des cessions des immobilisations corporelles pour 220 896 dinars.
- Encaissement provenant de la subvention d'investissement pour 1 777 824 dinars.

VARIATION 2 : -20 984 137 dinars.

3 / Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont dégagé un déficit de :
- **110 295 527** dinars détaillés comme suit :

- Décaissements des dividendes et autres distributions pour 107 295 527 dinars détaillés comme suit :
 - Dividendes relatifs à l'exercice 2017 106 969 691 dinars
 - Dividendes des autres exercices 836 dinars
 - Autres distributions 325 000 dinars
- Encaissements d'emprunts pour financement de stocks 40 000 000 dinars
- Remboursements d'emprunts pour financement de stocks..... - 40 000 000 dinars
- Décaissements pour souscription de billets de trésorerie..... - 4 800 000 dinars
- Encaissements pour rachats de billets de trésorerie 1 800 000 dinars
- Décaissements pour autres formes de placement monétaire..... - 305 000 000 dinars
- Encaissements provenant des autres formes de placements..... 305 000 000 dinars

VARIATION 3 : -110 295 527 dinars.

V -SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION :

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2018 :

Produits	Montants	Charges	Montants	Soldes	2018	2017
Ventes de marchandises et autres	54 401 196	Coût d'achat de marchandises vendues	55 088 961	Marge commerciale	-687 765	-302 737
Revenus et autres produits d'exploitations	595 624 750					
Variation des stocks d'en-cours et produits finis	2 096 380					
Total	597 721 130	Total		Production	597 721 130	521 358 154
Production	597 721 130	Achats consommés	372 039 131	Marge sur coût matières	225 681 999	198 357 727
Marge commerciale	-687 765	Autres charges externes	32 762 967			
Marge sur coût matières	225 681 999					
Autres produits d'exploitation	6 317 152					
Total	231 311 386	Total	32 762 967	Valeur Ajoutée Brute(1) et(2)	198 548 419	173 732 590
Valeur Ajoutée Brute	198 548 419	Impôts et Taxes	3 282 912			
		Charges de Personnel	37 264 075			
Total	198 548 419	Total	40 546 987	Excédent brut d'exploitation	158 001 432	135 505 286
Excédent brut d'exploitation	158 001 432	Autres pertes Ordinaires	625 356			
Autres gains ordinaires	730 284	Charges Financières	3 807 992			
Produits financiers	69 432 486	Dotations aux Amorts et Prov .Ordinaires	25 375 080			
		Impôt sur le Résultat Ordinaire	19 305 354			
Total	228 164 202	Total	49 113 782	Résultat des activités ordinaires après IS	179 050 420	155 117 954
Résultat positif des activités ordinaires	179 050 420					
		Contribution sociale de solidarité (Loi. Fin. 2018)	807 831		807 831	
Total	179 050 420	Total	807 831	Résultat net après modification compta	178 242 589	155 117 954

VI- NOTE SUR LES PARTIES LIEES :

1/ Une convention par laquelle la S.F.B.T sous- traite des produits finis (pour l'export) chez la S.G.B.I.A à raison de 1 D,454 par pack. Il n'y en a pas eu en 2018.

2/ Un contrat de portage de 5.936.000 D,000, avec la SEABG remboursable après deux ans en faveur de la société S.F.B.T et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A pour 59.360 actions de 100 D,000 chacune ;

3/ Un contrat de portage de 2.709.800 D, 000 avec la S.E.A.B.G. remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 27.098 actions de nominal 100 D,000 chacune ;

4/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la société ERRAFAHA une assistance commerciale. Le montant de l'année 2018 et de 276.000 D,000 ;

5/ Une convention par laquelle la S.F.B.T paie à la S.F.B.T.-DISTRIBUTION une assistance commerciale. Le montant actualisé de l'année 2018 est de 924.000 D,000 ;

6/ Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes. Le montant de l'année 2018 est de 187.337.932 D,000 hors taxes ;

7/ Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 145.800 D,000 hors taxes en 2018;

8/ Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la S.I.T.. La rémunération est fixée à 256.285 D,000 hors taxes ;

9/ Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bab-Saadoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 D,000 H.T. ;

10/ Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 387.045 D,000 H.T. ;

11/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 9.505.419 D,000 en 2018 ;

12/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires H.T. pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2018 de 436.338 D,000, la SEABG n'ayant pas payé en 2018 ;

13/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D,350 par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2018 ;

14/ Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20 D,350 par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2018 ;

15/ Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 D,000 ;

16/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du premier septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 D,000 hors taxes ;

17/ Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.210.847 D,000 en 2018 ;

18/ Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;

19/ Une convention par laquelle la S.F.B.T. sous-traite des produits finis (pour l'export) chez la SLD à raison de 1 D,454 par pack. Il n'y en a pas eu en 2018 ;

20/ La cession de serveurs aux sociétés du groupe en 2018 pour 322 063 D,000 ;

21/ Des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la S.F.B.T.) et ses filiales et ce, dans des conditions normales. Elles se détaillent au 31/12/2018 comme suit :

SOCIETES	Revenus	Autres produits d'exploitation	Achats marchandises consommés	Achats d'approvisionnement et prestations consommés	Autres charges d'exploitation	Dividendes et jetons reçus	Intérêts
SEABG	4 877 192	36 402	3 093 186	187 337 932		29 125 672	
STBG	10 841 038	380 065	2 915 146	207 123	117 189	7 000	64 765
SGBIA	15 606 953	1 233 787	33 939 595	808 935	791 610	2 993 140	
STBO	6 545 915	171 219	1 460 746	435 002	38 846	1 003 030	54 639
STBN	4 719 761	72 807	211 974	752 792		1 000	
SBT	13 171 303	179 102	237 989	9 267	12 686	461 713	62 817
SNB	822 443	89 677	3 624 340	9 641 292	280 995	137 496	
SOTEV	16 573 733		344 341	48 530		1 000	
PREFORME	34 596	680 993		13 853 229			
SPDIT	16 204					12 353 045	
SOSTEM	846 275	1 803 733	8 031 383	15 337	16 524	19 629 294	
SMVDA RAOUDHA	20 025						
SOCOLAIT	1 200						
SDB	16 393 802				16 253		
ERRAFAHA	9 266				276 000		
SFBT- DISTRIBUTION	16 277				924 000		
STDM	12 511				3 685 426		
S L D	73 914						
S I T	38 700			1 924	732 407		
S I N D T							
S T D			5 031	4 704			
TOTAL	90 621 108	4 647 785	53 863 731	213 116 067	6 891 936	65 712 390	182 221

VII- ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan au 31/12/2018 sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Associés	Provisions
1- ENGAGEMENTS DONNES					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptes et non échus	51 881 597	51 881 597	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	51 881 597	51 881 597			
2- ENGAGEMENT RECUS					
a) Garanties personnelles -cautionnement -aval -autres garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b) Garanties réelles -hypothèques -nantissement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c) Effets escomptes et non échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d) Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e) Abandon des créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f) Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					
3-ENGAGEMENTS RECIPROQUES					
-Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Crédit documentaire	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
-Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total					

DETTES GARANTIES PAR SURETE

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
-Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
-Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
-Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
-Autres	Néant	Néant	Néant

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A L'ARRETE DES ETATS FINANCIERS :

Aucun évènement significatif post clôture n'est à signaler en 2019.

Rapport Général

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 609 822 510 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 178 242 588 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris

dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Évaluation des titres de participation

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour un montant net de 267,6 MDT, représentent un des postes les plus importants du bilan, sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition. Des participations d'une valeur d'origine de 27,9 MDT sont dépréciées à hauteur de plus de 45% compte tenu de leurs valeurs d'usage.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces titres.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les

éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 22 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Sté Conseil & Audit membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abdelaziz KRAMTI

Cabinet Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. Un avenant portant modification à l'article 7 du contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boîtes à compter du 01 janvier 2018 ;
2. Un avenant portant modification à l'article 2 paragraphe 2 du contrat d'assistance commerciale avec la SFBT Distribution à compter du 01 janvier 2018 ;
3. La cession de serveurs informatiques aux sociétés du groupe pour 322.063 dinars HT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

1. Une convention de sous-traitance industrielle avec la S.G.B.I.A pour la fabrication de produits finis (pour l'export) à raison de 1,454 dinar par pack. Il n'y en a pas eu en 2018 ;

2. Un contrat de portage de 5.936.000 dinars avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 59.360 actions de nominal 100 dinars chacune ;
3. Une convention de sous-traitance industrielle avec la S.L.D pour la fabrication de produits finis (pour l'export) à raison de 1,454 dinar par pack. Il n'y en a pas eu en 2018 ;
4. Un contrat de portage de 2.709.800 dinars avec la S.E.A.B.G remboursable après deux ans en faveur de la S.F.B.T. et ce, au titre de la souscription au capital de la S.G.B.I.A. pour 27.098 actions de nominal 100 dinars chacune ;
5. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la société ERRAFAHA une assistance commerciale. Le montant pour l'année 2018 est de 276.000 dinars HT ;
6. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paye à la SFBT Distribution une assistance commerciale. Le montant pour l'année 2018 est de 924.000 dinars HT ;
7. Un contrat de sous-traitance industrielle avec la S.E.A.B.G. pour la production de la bière en boites. Le montant est de 187.337.932 dinars HT en 2018 ;
8. Un contrat d'assistance et de maintenance de logiciel informatique avec la SIT. La rémunération est fixée à 145.800 dinars HT en 2018;
9. Un contrat de maintenance du progiciel S.A.P. avec la SIT. La rémunération est fixée à 256.285 dinars HT en 2018 ;
10. Un contrat de location par lequel la S.F.B.T. loue à la S.E.A.B.G. des locaux sis à Bâb-Saâdoun : Un atelier de production, un dépôt de stockage et un local à usage de bureaux moyennant un loyer annuel de 274.200 dinars HT ;
11. Des contrats de location par lesquels la S.F.B.T. loue aux sociétés filiales, domiciliées au siège social, des bureaux administratifs moyennant un loyer annuel de 387.045 dinars HT ;
12. Une convention par laquelle la S.F.B.T. paie à la S.N.B. une redevance de sous-traitance par caisse produite. Cette redevance s'élève à 9.505.419 dinars HT en 2018 ;
13. Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance de 10% sur leurs chiffres d'affaires HT pour les produits Celtia, Stella et Extra Dry, soit une redevance pour 2018 de 436.338 dinars ; la S.E.A.B.G. n'ayant pas payé en 2018 ;
14. Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Lowenbraü vendu. Il n'y en a pas eu en 2018 ;
15. Deux conventions par lesquelles la S.E.A.B.G. et la S.G.B.I.A. paient à la S.F.B.T. une redevance fixe de 20,350 dinars par hectolitre de Beck's vendu. Il n'y en a pas eu en 2018 ;
16. Un contrat avec la S.N.B. par lequel cette dernière sous-loue une ligne d'embouteillage de bouteilles en verre pour un loyer annuel de 150.000 dinars ;

17. Une convention par laquelle la S.F.B.T. donne en gérance libre à la S.B.T. le dépôt de DJERBA, à partir du 1^{er} septembre 1995, moyennant un loyer annuel de 14.400 dinars HT ;
18. Des conventions d'assistance administrative et technique par la S.F.B.T. à ses filiales moyennant une rémunération en fonction de leurs chiffres d'affaires hors taxes. Cette rémunération s'élève à 4.210.847 dinars HT en 2018 ;
19. Des conventions conclues avec la S.B.T., la S.G.B.I.A., la S.T.B.G., la S.N.B., la S.T.B.O. et la S.E.A.B.G. ayant pour objet l'octroi de ristournes à la S.F.B.T. sur les produits achetés par cette dernière et exportés ;
20. Par ailleurs, des opérations courantes d'achats et de ventes d'emballages, de matières premières, de matières consommables, de produits finis et d'autres produits nécessaires à l'exploitation ont été réalisées au cours du présent exercice entre la société mère (la SFBT) et ses filiales et ce, dans des conditions normales.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements (rémunérations) envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales sont fixés par décision du conseil d'administration et aucune convention n'est établie entre les dirigeants et la société. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit :

- Les rémunérations des administrateurs sont déterminées par le conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. En 2018, le montant net des rémunérations alloué aux administrateurs s'est élevé à 200.000 dinars au titre de la SFBT et à 278.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération des membres permanents du comité d'audit est déterminée par le conseil d'administration et soumise à l'approbation de l'assemblée générale. En 2018, le montant net alloué aux membres du comité d'audit s'est élevé à 60.000 dinars au titre de la SFBT et à 12.000 dinars au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'un salaire annuel de 76.800 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 6.681 dinars nets en 1988 est passée à 568.994 dinars nets en 2018 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 24.076 dinars en 1990 à 699.823 dinars en 2018. Par ailleurs la SPDIT, la SINDT, la SBT Médenine, la SOSTEM, la SNB et

les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du conseil d'administration du 24 septembre 1990. Elle est composée :
 1. D'une indemnité de gestion annuelle de 11.200 dinars payable sur 16 mois.
 2. D'une prime de bilan fixée en 1988 à trois mois de salaire indexée depuis sur la variation du résultat de la SFBT avant réinvestissement et impôt sur les sociétés. Cette prime de 4.912 dinars nets en 1988 est passée à 418.299 dinars nets en 2018 du fait de cette indexation.
 3. D'une prime d'intéressement sur les résultats des filiales avant réinvestissement et impôt sur les sociétés (SEABG, STBG, SGBIA, STBO, STBN, SLD, SOTUCOLAIT, SMVDA RAOUDHA et SOCOLAIT). Cette prime est passée de 17.834 dinars en 1990 à 376.828 dinars en 2018. Par ailleurs la SPDIT, la SINDT, la SBT Médenine, la SOSTEM, la SNB et les petites filiales ont été exclues volontairement par la direction générale de l'assiette de cette prime.

- Le Président Directeur Général et le Directeur Général-Adjoint bénéficient des avantages en nature liés à leurs fonctions (eau, électricité, téléphone, voiture et charges connexes).

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 22 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Sté Conseil & Audit membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abdelaziz KRAMTI

Cabinet Conseil Audit Formation

Abderrahmen FENDRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

**SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE
-SFBT-**

Siège social : Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

Le groupe de la Société de Fabrication des boissons de Tunisie, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Abderrahmen FENDRI (Cabinet Conseil Audit Formation) et Mr Abdelaziz KRAMTI (Société Conseil et Audit).

BILAN
(Exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31.12.2018	31.12.2017
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		14 424 467	13 360 924
Moins: Amortissements & dépréciations		-11 236 778	-9 867 362
	3.1	3 187 689	3 493 562
Immobilisations corporelles		1 179 770 456	1 086 167 034
Moins: Amortissements & dépréciations		-633 699 995	-600 069 869
	3.2	546 070 461	486 097 165
Immobilisations financières		40 811 200	40 043 112
Moins: Provisions		-6 420 466	-6 337 470
	3.3	34 390 734	33 705 642
Titres mis en équivalence		1 914 847	1 702 105
Total des actifs immobilisés		585 563 731	524 998 474
Ecart d'acquisition		28 178 197	28 178 197
Moins: Amortissements & dépréciations		-15 242 515	-13 833 904
	3.4	12 935 682	14 344 293
Impôts différés actifs IDA		18 131 446	19 858 451
Autres actifs non courants	3.5	35 989 918	28 567 346
Total des actifs non courants		652 620 777	587 768 564
<u>Actifs courants</u>			
Stocks et en-cours		282 064 185	231 888 767
Moins: Provisions		-8 155 887	-7 507 666
	3.6	273 908 298	224 381 101
Clients et comptes rattachés		250 682 398	241 779 510
Moins: Provisions		-69 181 238	-61 499 328
	3.7	181 501 160	180 280 182
Autres actifs courants		72 265 486	72 803 384
Moins: Provisions		-3 238 260	-2 974 015
	3.8	69 027 226	69 829 369
Placements et autres actifs financiers		107 239 669	160 042 848
Moins: Provisions		-5 768 208	-5 744 775
	3.9	101 471 461	154 298 073
Liquidités et équivalents de liquidités	3.10	180 801 105	124 128 853
Total des actifs courants		806 709 250	752 917 578
TOTAL DES ACTIFS		1 459 330 027	1 340 686 142

BILAN
(Exprimé en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31.12.2018	31.12.2017
<u>capitaux propres</u>			
Capital social		165 000 000	132 000 000
Réserves consolidés (part du groupe)		517 588 158	485 715 064
Résultat net de l'exercice (part du groupe)		177 291 126	172 094 257
Capitaux propres part du groupe	3.11	859 879 284	789 809 321
Part des minoritaires dans les capitaux propres		52 673 588	45 562 580
Part des minoritaires dans le résultat de l'exercice		8 144 645	7 704 824
Intérêts minoritaires IM	3.12	60 818 233	53 267 404
Total des capitaux propres		920 697 517	843 076 725
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts et dettes assimilées	3.13	6 125 744	7 496 351
Autres passifs financiers non courants	3.14	135 739 975	119 098 049
Provisions	3.15	39 165 500	33 162 917
Provisions pour impôts différés passifs IDP		25 216	12 047
Total des passifs non courants		181 056 435	159 769 364
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.16	136 022 506	127 082 759
Autres passifs courants	3.17	104 968 545	93 689 824
Concours bancaires et autres passifs financiers	3.18	116 585 024	117 067 470
Total des passifs courants		357 576 075	337 840 053
Total des passifs		538 632 510	497 609 417
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		1 459 330 027	1 340 686 142

(Exprimé en dinar tunisien)
Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Notes	31.12.2018	31.12.2017
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus	3.19	1 131 355 630	996 866 803
Autres produits d'exploitation	3.20	9 455 978	8 715 673
Productions immobilisées		1 678 512	941 845
Total des produits d'exploitation		1 142 490 120	1 006 524 321
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		-3 476 226	4 278 995
Achats de marchandises consommées		3 109 052	3 009 102
Achats d'approvisionnement consommés	3.21	622 433 047	511 669 383
Charges de personnel	3.22	128 503 635	118 668 547
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.23	80 016 513	76 921 521
Autres charges d'exploitation	3.24	87 379 085	80 711 937
Total des charges d'exploitation		917 965 106	795 259 485
Résultat d'exploitation	3.25	224 525 014	211 264 836
Charges financières nettes	3.26	-20 535 318	-14 146 500
Produits des placements	3.27	20 568 231	11 610 919
Autre gains ordinaires	3.28	3 136 083	2 496 498
Autres pertes ordinaires	3.29	-1 636 267	-1 620 820
Résultat des activités ordinaires avant réinvestissement et impôts		226 057 743	209 604 933
Impôts sur les sociétés	3.30	-40 828 597	-30 521 835
Quote-part de résultat des mises en équivalence		206 625	715 983
Résultat des activités ordinaires après réinvestissement et impôt		185 435 771	179 799 081
Part du groupe		177 291 126	172 094 257
Intérêts minoritaires		8 144 645	7 704 824

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(Exprimé en dinar tunisien)

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net part du groupe	177 291 126	172 094 257
Part des intérêts minoritaires	8 144 645	7 704 824
Elimination du résultat des sociétés mises en équivalence	-206 625	-715 983
Dividendes reçus des mises en équivalence	0	729 289
AJUSTEMENT POUR :		
Elimination Dotations aux amortissements et aux provisions	79 976 549	78 380 431
Reprise casse bouteilles	2 606 840	4 590 968
Elimination des reprises sur amortissements et provisions	-2 458 931	-4 610 443
Eliminations des résultats de cession	-6 708 212	-348 148
Impôts différés	1 740 174	-3 658 130
VARIATION DES :	260 385 566	254 167 065
Stocks et encours	-50 850 772	-9 527 919
Créances clients	-7 727 726	-38 514 980
Autres actifs	-6 928 445	-24 338 546
Autres créances financières	-768 088	-443 701
Fournisseurs et autres dettes	36 298 310	-989 362
Total flux de trésoreries provenant des activités de l'exploitation	230 408 845	180 352 557
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-2 587 576	-1 649 555
Acquisition d'immobilisations corporelles	-127 994 751	-88 598 116
Acquisition d'actifs financiers	-22 265 742	-65 603 661
Cession d'immobilisations corporelles	6 738 810	4 170 624
Cession d'actifs financiers	64 630 771	25 947 524
Total flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	-81 478 488	-125 733 184
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		
Augmentation de capital	6 706 466	0
Flux Net / Emprunts et billets de trésorerie	3 108 829	-2 277 545
Dividendes payés aux actionnaires de la société mère	-106 970 527	-86 475 516
Dividendes payés aux minoritaires	-6 340 991	-6 144 091
Total flux de trésorerie affecté aux activités de financement	-103 496 223	-94 897 152
Variation de la trésorerie	45 434 134	-40 277 779
Trésorerie d'ouverture	80 331 492	120 609 271
Trésorerie de clôture	125 765 626	80 331 492

Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018

1. INFORMATION GENERALE :

Le Groupe SFBT est composé de plusieurs sociétés industrielles, opérant en Tunisie à travers deux domaines d'activités : boissons et autres. Le Groupe exerce ses activités sur tout le territoire tunisien, Nord, Centre et Sud.

La maison mère du Groupe est la société SFBT, Société de Fabrication des Boissons de Tunisie, qui est une société anonyme ayant une activité industrielle. La SFBT est établie et domiciliée en Tunisie. L'adresse de son siège social est la suivante : 05 Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord - 1082 Tunis.

La SFBT est cotée à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D'EVALUATION :

Les comptes sociaux des sociétés, entrant dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 et qui ont servi de base pour l'établissement des états financiers consolidés, sont arrêtés selon les principes comptables tunisiens.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

2.1 Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables tunisiennes. Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, celle-ci étant modifiée pour tenir compte de la réévaluation de titres de transaction et placements immobiliers.

2.2 Entreprises sous contrôle exclusif :

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou a le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession. Toutes les transactions inter compagnies, soldes, pertes et profits latents sur les transactions à l'intérieur du Groupe ont été éliminées. Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

La liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 4.1. Les principales variations du périmètre de consolidation entre 2017 et 2018 sont présentées dans la Note 4.2.

2.3 Entreprises associées :

La participation dans l'entreprise associée, FEP, est comptabilisée par mise en équivalence. Cette participation est celle pour laquelle le Groupe détient 40% des droits de vote et pour laquelle le Groupe exerce une influence notable, sans la contrôler.

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du Groupe de la quote-part de résultat de l'année de l'entreprise associée. La participation du Groupe dans l'entreprise associée est comptabilisée au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée.

2.4 Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au niveau du Groupe SFBT de sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.5 Monnaies étrangères :

- Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères :

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

- Autres :

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions : les gains et pertes provenant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés au compte de résultat.

2.6 Ecarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique «écarts d'acquisition» et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise présentant les états financiers dans la même rubrique de bilan que les écarts d'acquisitions positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négatif est effectué conformément aux paragraphes 56 et 57 de la norme comptable tunisienne 38 relative au regroupement des entreprises.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (impairment) éventuelle.

2.7 Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels, de brevets marques et licences sont immobilisées et amorties sur une période de 3 ans. Les immobilisations incorporelles ne sont pas réévaluées. La valeur comptable nette de chaque immobilisation incorporelle est revue annuellement et ajustée en cas de dépréciation durable (impairment) le cas échéant.

2.8 Placements :

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur valeur du marché. La valeur du marché est calculée par référence aux cours moyen boursier du mois de décembre.

Les investissements en actifs immobilisés, à l'exclusion des titres de transaction, sont comptabilisés au coût historique et une provision n'est constatée que lorsqu'il y a dépréciation durable. Dans ce cas, cette dépréciation est constatée en charge sur l'exercice pendant lequel la diminution a été identifiée.

Les augmentations et les diminutions de la valeur comptable des titres de transaction classés à court terme sont constatées dans l'état de résultat.

Lors de la cession d'un placement, la différence entre les produits nets de la vente et la valeur comptable est constatée à l'état de résultat.

2.9 Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Lorsque la valeur comptable d'une immobilisation est supérieure à l'estimation de son montant recouvrable estimé, elle est ramenée immédiatement à son montant recouvrable.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur comptable.

2.10 Subvention d'investissement :

Les subventions reçues et liées à l'acquisition d'immobilisations, corporelles ou incorporelles, sont classées en produits différés retraités au compte produits comptabilisés d'avance et sont rapportées au résultat linéairement sur la durée de vie estimée des actifs concernés.

2.11 Stocks :

Les stocks sont comptabilisés au coût le plus faible du coût historique et de la valeur réalisable nette. Le coût est déterminé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré (CMP). Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production correspondants, mais exclut les charges d'intérêts. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, déduction faite des frais d'achèvement de la fabrication et des frais de distribution.

2.12 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation sont comptabilisées à leur valeur de réalisation nette anticipée. Une estimation est effectuée pour les créances douteuses sur la base d'une revue des montants dus en fin d'année.

Les créances libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes et les gains de change latents sont inscrits dans le résultat.

2.13 Liquidités et équivalents de liquidités :

Les liquidités et les équivalents de liquidités se composent de la caisse et des dépôts à vue dans les banques.

2.14 Provisions :

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

2.15 Impôts différés :

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun.

Les principales différences temporelles sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles, à la réévaluation de certains actifs à long terme ainsi qu'aux pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés, liés à des pertes reportables ou non utilisées, ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables.

L'annulation des provisions à caractère fiscal ne donne pas lieu à la constatation d'impôts différés, car elles sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2.16 Constatation des produits :

Les ventes sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client, le cas échéant, ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

2.17 Faits marquants de l'exercice :

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe SFBT a connu les variations de périmètre suivantes :

- a) Augmentation de capital de la SFBT (Société de Fabrication des Boissons de Tunisie) par incorporation de réserves de 33.000.000 de Dinars.
- b) Augmentation de capital de la SGBIA (Société Générale des Boissons et des Industries Alimentaires) par incorporation de réserves de 2.700.000 Dinars par l'émission de 27 000 actions Nouvelles Gratuites (18NG /277AA).
- c) Augmentation de capital de la STBO (Société Tunisienne des Boissons de l'Ouest) en numéraire de 4 800 000 Dinars par l'émission de 480 000 actions Nouvelles Souscrites de 100 Dinars (15NG /37 AA).
- d) Augmentation de capital de la STBN (Société Tunisienne des Boissons du Nord) en numéraire de 7 600 000 Dinars par l'émission de 760 000 actions Nouvelles Souscrites de 100 Dinars (19NG /20 AA).
- e) Augmentation de capital de la SBT (Société des Boissons de Tunisie) par incorporation de réserves de 850 000 Dinars par l'émission de 850 000 actions Nouvelles Gratuites de 1 dinar (17NG /257AA).
- f) Augmentation de capital de la SMVDA (Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole) en numéraire de 22 000 000 de Dinars par l'émission de 220 000 actions Nouvelles Souscrites de 100 Dinars (11NG /10 AA).
- g) Augmentation de capital de la SOSTEM (Société des Stations Thermales et des Eaux Minérales) en numéraire de 16 000 000 de Dinars par l'émission de 3 200 000 actions Nouvelles Souscrites (320NS/2223AA).
- h) Augmentation de capital de la FEP en numéraire de 750 000 Dinars par l'émission de 75 000 actions Nouvelles Souscrites de 10 Dinars chacune (1NS/3AA).

3. ANALYSE DES POSTES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en Dinar tunisien)

3.1 Immobilisations incorporelles

Désignations	Valeurs Brutes 2017	Acquisitions / Reclassement	Cessions / Reclassement	Valeurs Brutes 2018	Amortissements cumulés au 31-12-2017	Amortissements/provisions de l'exercice 2018	Valeurs nettes 2018	Valeurs nettes 2017
Invest en rech et développement	9 814	0	0	9 814	9 814	0	0	0
Logiciels	6 651 147	607 385	0	7 258 532	4 924 766	859 849	1 473 917	1 651 381
Fonds commercial	823 845	0	0	823 845	651 510	36 195	136 140	172 335
Autres immob. incorporelles	5 876 118	605 590	149 432	6 332 276	4 281 272	473 372	1 577 632	1 669 846
Total	13 360 924	1 212 975	149 432	14 424 467	9 867 362	1 369 416	3 187 689	3 493 562

L'augmentation de la valeur brute des immobilisations incorporelles de 1 063 543 DT est relative principalement à l'acquisition de logiciels informatiques

3.2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles a enregistré une augmentation de 93 603 422 DT et ce en passant de 1 086 167 034 DT en 2017 à 1 179 770 456 DT en 2018.

Les acquisitions, cessions et reclassements sont récapitulés dans le tableau suivant:

Désignations	Valeurs Brutes 2017	Acquisitions / Reclasst	Cessions / Reclasst	Valeurs Brutes 2018	Amortissements cumulés au 31-12-2017	Amortissements/provisions de l'exercice 2018	Valeurs nettes 2018	Valeurs nettes 2017
Terrains	16 053 395	48 650	0	16 102 045	0	0	16 102 045	16 053 395
Constructions	141 432 871	15 569 770	108 769	156 893 872	63 125 887	6 155 783	87 612 202	78 306 984
Installations Techniques	527 598 702	97 464 701	23 147 370	601 916 033	344 971 457	12 991 942	243 952 634	182 627 245
Matériel de Transport	82 426 791	7 034 816	2 487 133	86 974 474	68 883 252	4 181 934	13 909 288	13 543 539
Immo en cours	33 774 765	22 456 834	40 045 858	16 185 741	453 524	913 050	14 819 167	33 321 241
Autres immo Corporelles	284 880 510	24 477 690	7 659 909	301 698 291	122 635 749	9 387 417	169 675 125	162 244 761
Total	1 086 167 034	167 052 461	73 449 039	1 179 770 456	600 069 869	33 630 126	546 070 461	486 097 165

3.3 Immobilisations financières

Désignations	2018			2017		
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes
Autres créances immobilisées	36 803 800	6 420 466	30 383 334	34 192 512	6 337 470	27 855 042
Autres formes de participations	4 007 400	0	4 007 400	5 850 600	0	5 850 600
Total	40 811 200	6 420 466	34 390 734	40 043 112	6 337 470	33 705 642

La valeur brute des immobilisations financières a enregistré une augmentation de 768 088 DT.

3.4 Ecarts d'acquisitions

Désignations	2018			2017		
	Brutes	Amortissement	Nettes	Brutes	Amortissement	Nettes
Ecart d'acquisitions	28 178 197	15 242 515	12 935 682	28 178 197	13 833 904	14 344 293

3.5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants ont enregistré une augmentation de 7 422 572 DT détaillée comme suit:

Désignations	2018	2017	Variations
Fournisseurs, emballages à rendre	31 868 201	25 237 619	6 630 582
Autres actifs non courants	4 121 717	3 329 727	791 990
Total	35 989 918	28 567 346	7 422 572

Ils se détaillent par société comme suit :

Sociétés	2018	2017	Variations
SFBT	3 974 379	3 311 848	662 531
SGBIA	456 902	493 951	-37 049
STBG	156 827	156 719	108
SBT	3 214 775	2 923 814	290 961
SEABG	757 310	853 048	-95 738
STBN	1 051 280	1 028 188	23 092
STBO	2 237 516	2 065 862	171 654
SNB	342 647	599 251	-256 604
SOTEV	4 217 896	3 114 841	1 103 055
SDB	2 998 113	2 570 279	427 834
SOSTEM	482 317	416 088	66 229
SLD	241 316	241 316	0
ERRAFAHA	1 509 748	1 373 929	135 819
STD	14 348 892	9 418 212	4 930 680
Total	35 989 918	28 567 346	7 422 572

3.6 Stocks et en-cours

La valeur brute des stocks totalise 282 064 185 DT en 2018 contre 231 888 767 DT en 2017, soit une augmentation de 50 175 418 DT détaillée comme suit :

Désignations	2018			2017			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Stocks matières premières et autres approvisionnements	166 859 818	3 891 628	162 968 190	134 136 506	3 246 454	130 890 052	32 723 312
Stocks pièces de rechange	56 385 075	4 249 663	52 135 412	50 187 781	4 246 616	45 941 165	6 197 294
Stocks en cours de production	840 166	0	840 166	719 099	0	719 099	121 067
Stocks pdts-finis et intermédiaires	50 886 681	0	50 886 681	40 898 399	0	40 898 399	9 988 282
Stocks de marchandises	7 092 445	14 596	7 077 849	5 946 982	14 596	5 932 386	1 145 463
Total	282 064 185	8 155 887	273 908 298	231 888 767	7 507 666	224 381 101	50 175 418

3.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 8 902 888 DT et ce, en passant de 241 779 510 DT en 2017 à 250 682 398 DT en 2018, à savoir:

Désignations	2018			2017			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Clients locaux	176 303 339	42 671 640	133 631 699	169 566 369	35 801 923	133 764 446	6 736 970
Clients étrangers	13 973 073	2 001 199	11 971 874	15 697 007	1 839 341	13 857 666	-1 723 934
Clients, effets à recevoir	8 509 779	14 444	8 495 335	11 843 885	14 444	11 829 441	-3 334 106
Clients douteux, chèques et traites impayés	51 896 207	24 493 955	27 402 252	44 672 249	23 843 620	20 828 629	7 223 958
Total	250 682 398	69 181 238	181 501 160	241 779 510	61 499 328	180 280 182	8 902 888

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018			2017			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
FBT	79 034 493	10 758 599	68 275 894	84 394 916	10 121 139	74 273 777	-5 360 423
GBIA	5 651 532	1 791 521	3 860 011	5 099 242	1 797 412	3 301 830	552 290
TBG	14 867 384	4 149 046	10 718 338	10 661 516	3 911 450	6 750 066	4 205 868
BT	10 516 393	1 960 714	8 555 679	9 427 807	1 986 100	7 441 707	1 088 586
EABG	38 588 342	7 576 655	31 011 687	22 342 714	4 576 655	17 766 059	16 245 628
TBN	6 776 107	1 060 735	5 715 372	14 944 152	963 536	13 980 616	-8 168 045
TBO	3 179 096	1 542 027	1 637 069	2 382 548	1 514 379	868 169	796 548
NB	1 651 361	119 158	1 532 203	2 501 927	119 158	2 382 769	-850 566
OTEV	9 117 976	1 038 899	8 079 077	6 283 804	855 509	5 428 295	2 834 172
DB	2 175 879	410 090	1 765 789	1 767 917	410 090	1 357 827	407 962
REFORME	1 066 314	368 574	697 740	1 111 318	368 574	742 744	-45 004
IT	363 967	0	363 967	44 626	0	44 626	319 341
OSTEM	29 811 264	8 597 521	21 213 743	29 053 041	8 555 848	20 497 193	758 223
LD	22 015 667	18 599 649	3 416 018	23 051 009	17 394 557	5 656 452	-1 035 342
OTUCOLAIT	721 998	12 272	709 726	565 823	12 272	553 551	156 175
FBT DIS	330 083	22 691	307 392	206 854	0	206 854	123 229
TDM	35 649	0	35 649	1 313 108	0	1 313 108	-1 277 459
MVDA RAOUDHA	849 639	198 096	651 543	982 005	198 096	783 909	-132 366
RRFAHA	2 560 140	1 492 363	1 067 777	2 589 280	1 413 260	1 176 020	-29 140
OCOLAIT	476 107	83 952	392 155	334 852	69 252	265 600	141 255
TD	20 755 588	9 261 257	11 494 331	22 583 632	7 094 622	15 489 010	-1 828 044
TEM	137 419	137 419	0	137 419	137 419	0	0
Total	250 682 398	69 181 238	181 501 160	241 779 510	61 499 328	180 280 182	8 902 888

L'augmentation de la valeur brute des clients et comptes rattachés de 8 902 888 DT provient principalement de la hausse au niveau de la SEABG, la STBG et la SOTEV et de la baisse au niveau de la SFBT et la STBN.

L'augmentation de la provision de 7 681 910 DT en 2018, provient principalement de la SEABG pour 3 000 000 DT, de la STD pour 2 166 635 DT et de la SLD pour 1 205 092 DT.

3.8 Autres actifs courants

La valeur nette comptable des autres actifs courants a enregistré une diminution de 802 143 DT, à savoir:

Désignations	2018	2017	Variations
Fournisseurs débiteurs	14 232 930	23 118 272	-8 885 342
Personnel et comptes rattachés	3 224 134	2 887 706	336 428
Etat et collectivités publiques	28 496 363	20 689 955	7 806 408
Comptes de régularisations	23 073 799	23 133 436	-59 637
Total	69 027 226	69 829 369	-802 143

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	16 305 748	14 210 105	2 095 643
SGBIA	4 291 688	4 985 590	-693 902
STBG	3 445 808	3 506 941	-61 133
SBT	680 681	1 339 335	-658 654
SEABG	7 682 090	13 138 604	-5 456 514
STBN	2 121 905	398 447	1 723 458
STBO	1 578 508	938 575	639 933
SNB	2 441 037	2 649 998	-208 961
SOTEV	963 048	978 055	-15 007
SDB	123 093	139 442	-16 349
PREFORME	4 970 452	10 617 450	-5 646 998
SIT	649 762	497 505	152 257
SOSTEM	14 151 735	8 536 683	5 615 052
SLD	1 964 897	2 299 242	-334 345
SOTUCOLAIT	570 080	656 134	-86 054
SFBT DIS	135 487	198 076	-62 589
STDM	1 199 524	399 861	799 663
SPDIT	2 426 028	2 030 049	395 979
SMVDA RAOUDHA	1 112 917	661 617	451 300
ERRAFAHA	201 357	73 452	127 905
SINDT	66 496	45 210	21 286
SOCOLAIT	292 886	149 731	143 155
CFDB	95 917	74 116	21 801
STD	1 111 626	857 618	254 008
STEM	444 456	447 533	-3 077
Total	69 027 226	69 829 369	-802 143

3.9 Placements et autres actifs financiers

La valeur brute des placements et autres actifs financiers a enregistré une diminution de 52 803 179 DT et ce en passant de 160 042 848 DT en 2017 à 107 239 669 DT en 2018, à savoir:

Désignations	2018			2017			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
Titres cotés et non cotés	29 386 399	5 768 208	23 618 191	32 429 415	5 744 775	26 684 640	-3 043 016
Valeurs mobilières de placements	77 853 270		77 853 270	127 613 433		127 613 433	-49 760 163
Total	107 239 669	5 768 208	101 471 461	160 042 848	5 744 775	154 298 073	-52 803 179

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018			2017			Variations
	Brutes	Provisions	Nettes	Brutes	Provisions	Nettes	
FBT	6 653 231	125 125	6 528 106	28 653 231	125 125	28 528 106	-22 000 000
GBIA	3 222 040	55 000	3 167 040	3 701 933	55 000	3 646 933	-479 893
TBG	410 000	0	410 000	660 000	0	660 000	-250 000
BT	1 018 398	0	1 018 398	503	0	503	1 017 895
EABG	24 553 054	1 315 000	23 238 054	32 196 550	1 325 000	30 871 550	-7 643 496
TBN	620 896	91 972	528 924	620 896	75 000	545 896	0
TBO	1 472 096	145 000	1 327 096	3 872 096	145 000	3 727 096	-2 400 000
OTEV	6 980	0	6 980	6 980	0	6 980	0
OSTEM	3 000 000	0	3 000 000	32 000 000	0	32 000 000	-29 000 000
TDM	6 000 000	0	6 000 000	7 500 000	0	7 500 000	-1 500 000
PDIT	55 832 974	4 036 111	51 796 863	47 030 659	4 019 650	43 011 009	8 802 315
INDT	900 000	0	900 000	900 000	0	900 000	0
CFDB	2 700 000	0	2 700 000	2 500 000	0	2 500 000	200 000
SOCOLAIT	100 000	0	100 000	400 000	0	400 000	-300 000
TEM	750 000	0	750 000	0	0	0	750 000
Total	107 239 669	5 768 208	101 471 461	160 042 848	5 744 775	154 298 073	-52 803 179

3.10 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont enregistré en 2018 une augmentation de 56 672 252 DT, à savoir :

Désignations	2018	2017	Variations
Disponibilités	174 298 718	114 094 024	60 204 694
Valeurs à l'encaissement	6 502 387	10 034 829	-3 532 442
Total	180 801 105	124 128 853	56 672 252

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	122 573 120	84 942 336	37 630 784
SGBIA	9 834	1 466 410	-1 456 576
STBG	4 104	3 917 836	-3 913 732
SBT	2 493 797	1 852 348	641 449
SEABG	7 673 314	7 216 318	456 996
STBN	710 258	1 730 552	-1 020 294
STBO	234 671	2 870 771	-2 636 100
SNB	205 672	13 213	192 459
SOTEV	1 922 024	5 891 769	-3 969 745
SDB	912 086	1 246 274	-334 188
PREFORME	781 654	744 799	36 855
SIT	42 903	551	42 352
SOSTEM	29 955 224	6 553 683	23 401 541
SLD	5 103 185	1 351 104	3 752 081
SOTUCOLAIT	404 773	186 038	218 735
SFBT DIS	348 464	28 806	319 658
STDM	2 035 693	760 816	1 274 877
SPDIT	200 824	30 962	169 862
SMVDA RAOUDHA	923 185	57 543	865 642
ERRAFAHA	859 909	1 068 311	-208 402
SINDT	27 358	14 531	12 827
SOCOLAIT	586 589	312 487	274 102
CFDB	91 962	46 378	45 584
STD	2 672 917	1 318 284	1 354 633

STEM	27 585	506 733	-479 148
Total	180 801 105	124 128 853	56 672 252

3.11 Capitaux propres consolidés-part Groupe

Les capitaux propres consolidés ont enregistré une augmentation de 70 069 963 DT et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017	Variations
Capitaux propres au début de l'exercice	789 809 321	707 733 298	82 076 023
Dividendes versés	-186 959 441	-162 010 324	-24 949 117
Distributions reçues	79 760 524	76 210 337	3 550 187
Résultat de l'exercice-part du Groupe	177 291 126	172 094 257	5 196 870
Autres variations	-22 246	-4 218 246	4 196 001
Capitaux propres à la fin de l'exercice	859 879 284	789 809 321	70 069 963

3.12 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires ont enregistré une augmentation de 7 550 829 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017	Variations
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	53 267 404	47 632 419	5 634 985
Dividendes versés	-9 551 123	-9 277 720	-273 403
Distributions reçues	3 152 447	3 145 784	6 664
Intérêts minoritaires dans le résultat	8 144 645	7 704 824	439 821
Autres variations	5 804 860	4 062 097	1 742 763
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	60 818 233	53 267 404	7 550 829

3.13 Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées ont enregistré une diminution de 1 370 607 DT et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017	Variations
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 094 205	6 725 797	-1 631 592
Emprunts leasing	1 031 539	770 554	260 985
Total	6 125 744	7 496 351	-1 370 607

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
STBG	1 638 839	2 460 146	-821 307
SBT	4 484 905	4 326 755	158 150
SNB	0	7 450	-7 450
SOSTEM	2 000	702 000	-700 000
Total	6 125 744	7 496 351	-1 370 607

3.14 Autres passifs financiers non courants

Il s'agit des emballages consignés qui ont enregistré une augmentation de 16 641 926 DT et ce, en passant de 119 098 049 DT en 2017 à 135 739 975 DT en 2018 et qui se détaillent par société comme suit :

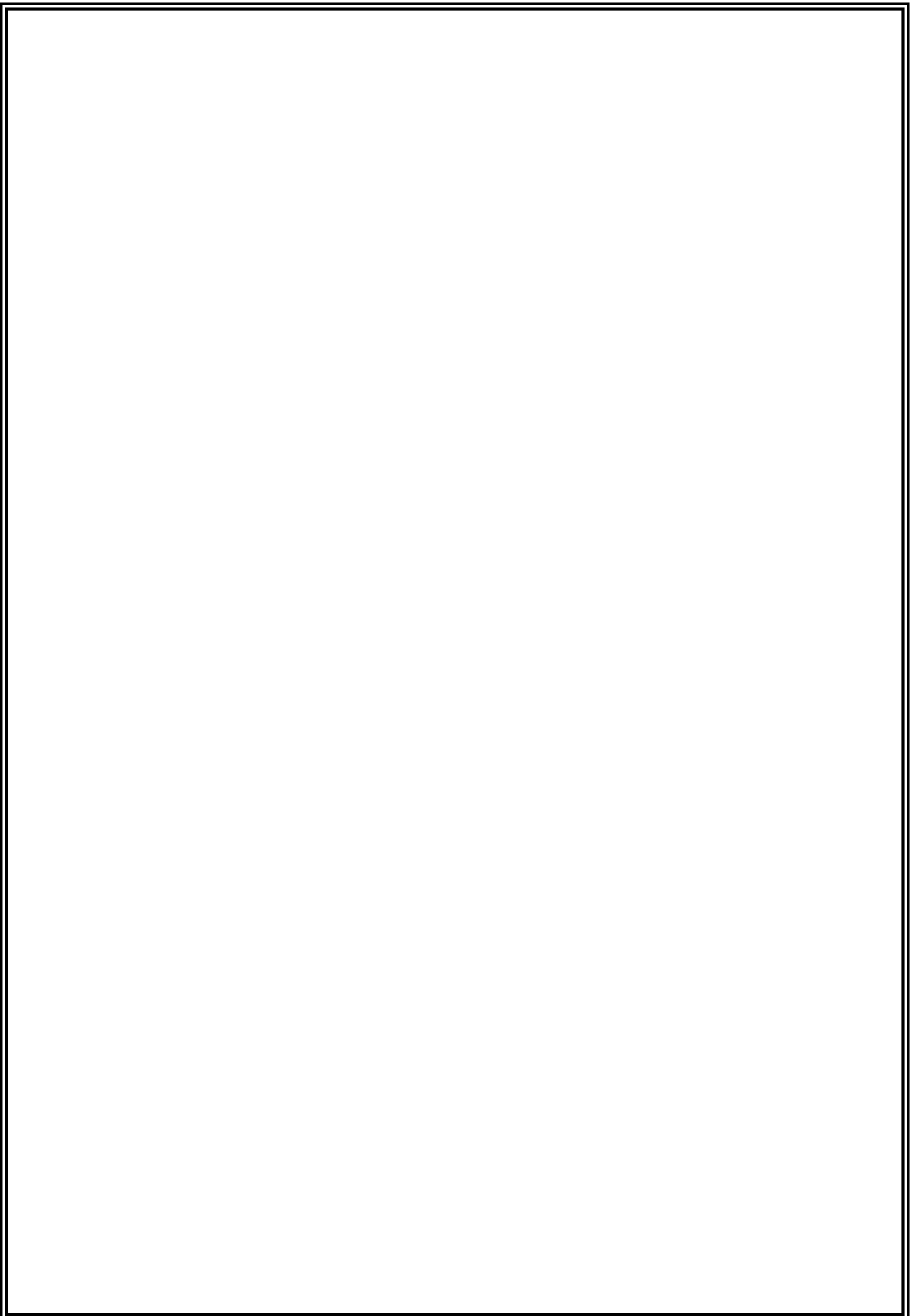
SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	57 446 808	52 290 074	5 156 734
SGBIA	9 509 001	7 899 229	1 609 772
STBG	3 667 164	3 796 360	-129 196
S B T	8 828 450	7 956 931	871 519
SEABG	2 215 912	2 120 355	95 557
STBN	4 205 242	3 869 170	336 072
STBO	2 646 711	2 659 555	-12 844
SNB	3 680 695	3 814 643	-133 948
SOTEV	4 637 992	4 033 332	604 660
SDB	2 053 442	1 857 929	195 513
PREFORME	663 999	672 277	-8 278
SOSTEM	17 978 831	14 919 563	3 059 268
SLD	2 406 949	2 406 949	0
ERRAFAHA	315 812	310 398	5 414
STD	15 482 967	10 491 284	4 991 683
Total	135 739 975	119 098 049	16 641 926

3.15 Provisions

Les provisions correspondent à la prise en compte des risques et des charges courus par le groupe et connus en fin de période et se détaillent, par société, comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	15 449 726	12 114 088	3 335 638
SGBIA	5 333 759	5 283 394	50 365
STBG	2 781 236	2 531 236	250 000
SBT	116 341	117 327	-986
SEABG	6 040 050	3 073 734	2 966 316
STBN	167 191	178 162	-10 971
STBO	1 356 835	1 358 772	-1 937
SNB	1 228 818	1 228 818	0
SOTEV	30 000	77 767	-47 767
SDB	11 290	6 690	4 600
PREFORME	369 926	300 000	69 926
SOSTEM	5 473 139	6 090 203	-617 064
SFBT DIS	16 918		16 918
SPDIT	499 912	499 912	0
SMVDA	161 912	174 367	-12 455
ERRAFAHA	128 447	128 447	0
Total	39 165 500	33 162 917	6 002 583

L'augmentation enregistrée de 6 002 583 DT provient principalement de la SFBT et la SEABG.



3.16 Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés ont enregistré une augmentation de 8 939 747 DT et ce, en passant de 127 082 759 DT en 2017 à 136 022 506 DT en 2018, à savoir :

Désignations	2018	2017	Variations
Fournisseurs locaux d'exploitation et d'immobilisations	42 047 700	55 303 103	-13 255 403
Fournisseurs étrangers d'exploitation et d'immobilisations	19 771 129	16 792 912	2 978 217
Fournisseurs, effets à payer	68 228 270	44 791 652	23 436 618
Fournisseurs, factures non parvenues	5 975 407	10 195 092	-4 219 685
Total	136 022 506	127 082 759	8 939 747

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	27 290 309	23 088 724	4 201 585
SGBIA	12 460 502	5 487 788	6 972 714
STBG	12 404 380	11 148 138	1 256 242
SBT	15 883 171	9 794 181	6 088 990
SEABG	11 368 744	11 390 552	-21 808
STBN	8 900 902	20 123 561	-11 222 659
STBO	5 697 002	2 070 498	3 626 504
SNB	3 533 050	4 943 297	-1 410 247
SOTEV	7 681 400	7 916 025	-234 625
SDB	80 934	130 381	-49 447
PREFORME	551 549	702 345	-150 796
SIT	9 710	76 483	-66 773
SOSTEM	16 873 596	16 678 634	194 962
SLD	4 637 788	6 860 212	-2 222 424
SOTUCOLAIT	1 002 497	1 000 951	1 546
SFBT DIS	2 599	-4 216	6 815
STDM	633 154	337 139	296 015
SPDIT	-62 293	-62 293	0
SMVDA RAOUDHA	3 472 930	3 566 142	-93 212
ERRAFAHA	1 391 688	144 395	1 247 293
SINDT	3 774	3 774	0
SOCOLAIT	55 060	30 551	24 509
STD	2 100 850	1 606 287	494 563
STEM	49 210	49 210	0
Total	136 022 506	127 082 759	8 939 747

3.17 Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont enregistré une augmentation de 11 278 721 DT et ce, en passant de 93 689 824 DT en 2017 à 104 968 545 DT en 2018, à savoir:

Désignations	2018	2017	Variations
Clients créditeurs	4 636 875	2 987 846	1 649 029
Personnel et comptes rattachés	3 950 980	2 696 311	1 254 669
Etat et collectivités publiques	56 340 085	58 369 046	-2 028 961
Comptes de régularisation	40 040 605	29 636 621	10 403 984
Total	104 968 545	93 689 824	11 278 721

3.18 Concours bancaires et autres passifs financiers

Les emprunts à court terme et concours bancaires ont enregistré une diminution de 482 446 DT et ce, en passant de 117 067 470 DT en 2017 à 116 585 024 DT en 2018, à savoir :

Désignations	2018	2017	Variations
Emprunts et autres dettes financières	29 729 510	32 470 074	-2 740 564
Dettes billets de trésorerie	31 820 035	40 800 035	-8 980 000
Concours bancaires	55 035 479	43 797 361	11 238 118
Total	116 585 024	117 067 470	-482 446

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	555 587	148 792	406 795
SGBIA	37 620 077	27 186 123	10 433 954
STBG	9 140 995	8 175 319	965 676
SBT	5 065 981	5 036 370	29 611
SEABG	0	2 770 256	-2 770 256
STBN	16 011 389	9 581 764	6 429 625
STBO	8 080 280	10 201 614	-2 121 334
SNB	805 523	2 325 690	-1 520 167
SDB	8 553	0	8 553
PREFORME	10 896 853	11 201 505	-304 652
SIT	474 172	361 347	112 825
SOSTEM	15 825 307	9 833 351	5 991 956
SLD	0	5 500 000	-5 500 000
SOTUCOLAIT	100 000	400 000	-300 000
SFBT DIS	214	228 651	-228 437
SMVDA RAOUDHA	0	19 116 595	-19 116 595
SINDT	35	35	0
STD	12 000 000	5 000 000	7 000 000
STEM	58	58	0
Total	116 585 024	117 067 470	-482 446

3.19 Les revenus

Les revenus ayant augmenté en 2018 de 134 488 827 DT se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017	Variations
Ventes BIÈRE	466 042 368	372 364 310	93 678 058
Ventes BG	337 598 589	354 743 646	-17 145 057
Ventes LAIT ET DERIVES	61 561 503	51 577 646	9 983 857
Ventes EAU	167 365 452	162 131 482	5 233 970
Ventes JUS	42 104 902	11 914 781	30 190 121
Autres	56 682 816	44 134 938	12 547 878
Total	1 131 355 630	996 866 803	134 488 827

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	565 992 771	497 456 686	68 536 085
SGBIA	68 322 312	62 310 685	6 011 627
STBG	71 194 790	67 453 519	3 741 271
SBT	54 387 777	41 979 957	12 407 820
SEABG	17 829 088	6 278 649	11 550 439
STBN	24 961 142	23 969 123	992 019
STBO	25 813 598	26 634 243	-820 645
SNB	170 943	199 684	-28 741
SOTEV	30 803 978	25 488 759	5 315 219
SDB	22 379 634	19 212 210	3 167 424
PREFORME	6 325 950	4 484 367	1 841 583
SIT	89 880	24 983	64 897
SOSTEM	176 741 397	156 753 864	19 987 533
SLD	1 075 726	1 808 464	-732 738
SOTUCOLAIT	6 058 317	10 189 142	-4 130 825
SFBT DIS	0	0	0
STDM	112 231	78 824	33 407
SMVDA RAOUDHA	1 777 566	3 480 398	-1 702 832
ERRAFAHA	11 241 094	11 799 710	-558 616
SOCOLAIT	3 084 735	3 982 517	-897 782
STD	42 992 701	33 281 019	9 711 682
Total	1 131 355 630	996 866 803	134 488 827

3.20 Les autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation ont enregistré une augmentation de 740 305 DT et ce, en passant de 8 715 673 DT en 2017 à 9 455 978 DT en 2018, à savoir :

Désignations	2018	2017	Variations
Quote-part des subventions d'investissements inscrite en résultat de l'exercice	1 751 757	752 595	999 162
Subventions d'exploitation	6 362 769	6 872 686	-509 917
Autres produits d'exploitation	1 341 452	1 090 392	251 060
Total	9 455 978	8 715 673	740 305

3.21 Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés ont enregistré une augmentation de 110 763 664 DT et ce, en passant de 511 669 383 DT en 2017 à 622 433 047 DT en 2018, à savoir:

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	159 245 646	140 684 966	18 560 680
SGBIA	54 966 166	60 299 520	-5 333 354
STBG	24 237 569	19 829 444	4 408 125
SBT	17 067 074	12 299 835	4 767 239
SEABG	160 202 956	129 730 550	30 472 406
STBN	4 181 266	3 699 295	481 971
STBO	12 258 765	14 232 737	-1 973 972
SNB	10 638 417	11 593 011	-954 594
SOTEV	637 324	378 712	258 612
SDB	-3 006	-109 466	106 460
PREFORME	33 215 400	20 032 261	13 183 139
SIT	846 475	753 305	93 170
SOSTEM	118 539 003	76 190 980	42 348 023
SLD	59 663	1 979 415	-1 919 752
SOTUCOLAIT	9 517 797	10 212 132	-694 335
SFBT DIS	3 538	2 709	829
STDM	3 085 109	2 955 488	129 621
SMVDA RAOUDHA	2 485 995	2 142 745	343 250
ERRAFAHA	225 928	242 726	-16 798
SOCOLAIT	3 836 021	3 753 457	82 564
STD	7 185 941	765 561	6 420 380
Total	622 433 047	511 669 383	110 763 664

3.22 Les charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 9 835 088 DT et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017	Variations
Appointements et compléments d'appointements	106 418 949	98 458 138	7 960 811
Charges sociales	20 151 812	18 810 908	1 340 904
Autres charges de personnel	1 932 874	1 399 501	533 373
Total	128 503 635	118 668 547	9 835 088

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	37 264 075	34 726 730	2 537 345
SGBIA	10 336 137	9 693 951	642 186
STBG	7 548 470	8 024 144	-475 674
SBT	5 909 106	5 379 398	529 708
SEABG	4 925 841	4 326 378	599 463
STBN	2 752 223	2 859 235	-107 012
STBO	3 428 599	3 377 353	51 246
SNB	5 108 728	4 973 677	135 051
SOTEV	1 810 811	1 605 646	205 165
SDB	1 181 371	1 067 690	113 681

PREFORME	2 202 762	2 167 216	35 546
SIT	1 435 308	1 172 101	263 207
SOSTEM	31 701 661	28 191 176	3 510 485
SLD	33 067	0	33 067
SOTUCOLAIT	355 569	433 330	-77 761
SFBT DIST	1 231 511	1 113 837	117 674
STDM	5 227 259	3 799 678	1 427 581
SPDIT	322 647	305 675	16 972
SMVDA RAOUDHA	2 622 039	2 328 038	294 001
ERRAFAHA	947 427	1 021 759	-74 332
SINDT	35 959	37 129	-1 170
SOCOLAIT	170 577	161 187	9 390
CFDB	90 200	90 200	0
STD	1 862 288	1 813 019	49 269
Total	128 503 635	118 668 547	9 835 088

3.23 Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions ont augmenté en 2018 de 3 094 992 DT, à savoir :

Désignations	2018	2017	Variations
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 369 416	1 430 619	-61 203
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	60 002 299	54 926 493	5 075 806
Dotations aux amortissements des emballages récupérables	2 606 840	4 590 968	-1 984 128
Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	6 034 972	7 989 975	-1 955 003
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	8 594 375	6 574 855	2 019 520
Dotations aux provisions des écarts d'acquisitions	1 408 611	1 408 611	0
Total	80 016 513	76 921 521	3 094 992

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
FBT	23 849 586	20 861 076	2 988 510
GBIA	6 772 773	7 634 049	-861 276
TBG	4 221 150	4 732 339	-511 189
BT	3 069 016	2 826 583	242 433
EABG	9 633 655	3 165 466	6 468 189
TBN	1 748 722	1 283 058	465 664
TBO	1 807 657	3 011 678	-1 204 021
NB	1 574 094	1 989 086	-414 992
OTEV	495 869	279 039	216 830
DB	41 587	61 161	-19 574
REFORME	1 756 981	1 162 692	594 289
IT	48 100	55 888	-7 788
SOSTEM	14 232 019	19 930 088	-5 698 069
LD	4 327 989	3 950 454	377 535
SOTUCOLAIT	81 086	82 793	-1 707
SFBT DIS	53 932	6 630	47 302
STDM	1 349 005	1 719 111	-370 106
SPDIT	61 226	22 034	39 192
SMVDA RAOUDHA	1 732 909	1 621 648	111 261
ERRAFAHA	196 562	279 651	-83 089
SOCOLAIT	71 774	84 002	-12 228

STDM	2 886 652	2 150 879	735 773
STEM	4 169	12 116	-7 947
Total	80 016 513	76 921 521	3 094 992

3.24 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de 6 667 148 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017	Variations
Entretiens et réparations	11 947 962	9 155 686	2 792 276
Primes d'assurances	5 958 610	5 705 789	252 821
Autres services extérieurs	5 417 944	4 951 457	466 487
Personnel extérieur à l'entreprise	2 804 020	2 905 863	-101 843
Publicité, publications et relations publiques	12 573 852	15 513 816	-2 939 964
Frais de transport	14 955 718	12 386 207	2 569 511
Frais postaux et de télécommunications	1 851 346	1 246 309	605 037
Commissions et services bancaires	913 351	1 164 782	-251 431
Autres charges extérieures	24 186 574	20 560 341	3 626 233
Impôts et taxes	6 769 708	7 121 687	-351 979
Total	87 379 085	80 711 937	6 667 148

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	35 097 193	34 358 980	738 213
SGBIA	5 003 618	4 419 864	583 754
STBG	2 194 195	2 269 957	-75 762
SBT	5 108 319	3 541 798	1 566 521
SEABG	6 273 330	6 415 561	-142 231
STBN	1 078 864	983 019	95 845
STBO	864 313	843 326	20 987
SNB	1 790 926	1 618 562	172 364
SOTEV	1 487 398	1 088 823	398 575
SDB	1 025 571	948 239	77 332
PREFORME	1 824 841	1 849 268	-24 427
SIT	411 970	229 182	182 788
SOSTEM	17 456 037	14 092 491	3 363 546
SLD	155 998	261 980	-105 982
SOTUCOLAIT	227 016	108 705	118 311
SFBT DIS	109 948	96 844	13 104
STDM	1 356 404	1 178 449	177 955
SPDIT	300 378	266 688	33 690
SMVDA RAOUDHA	843 750	834 025	9 725
ERRAFAHA	376 802	563 970	-187 168
SINDT	23 975	22 984	991
SOCOLAIT	286 142	243 113	43 029
CFDB	13 324	13 320	4
STDM	4 050 158	4 441 556	-391 398
STEM	18 615	21 233	-2 618
Total	87 379 085	80 711 937	6 667 148

3.25 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation se détaille par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	132 352 638	111 948 128	20 404 510
SGBIA	7 196 440	9 326 495	-2 130 055
STBG	2 988 668	2 788 249	200 419
SBT	3 308 650	3 271 862	36 788
SEABG	53 318 555	54 641 695	-1 323 140
STBN	-4 586 889	-3 267 580	-1 319 309
STBO	226 784	1 226 660	-999 876
SNB	439 822	1 405 600	-965 778
SOTEV	742 404	476 893	265 511
SDB	456 136	347 848	108 288
PREFORME	2 597 521	1 772 901	824 620
SIT	410 903	5 218	405 685
SOSTEM	26 177 020	28 688 243	-2 511 223
SLD	735 250	1 129 775	-394 525
SOTUCOLAIT	222 257	175 601	46 656
SFBT DIS	507 517	139 796	367 721
STDM	-713 923	360 365	-1 074 288
SPDIT	-729 303	-638 532	-90 771
SMVDA RAOUDHA	396 362	-460 823	857 185
ERRAFAHA	51 513	159 311	-107 798
SOCOLAIT	36 354	-60 113	96 467
SINDT	-59 934	74 015	-133 949
CFDB	-103 524	-103 520	-4
STD	-1 710 818	-2 399 732	688 914
STEM	264 611	256 481	8 130
Total	224 525 014	211 264 836	13 260 178

La progression pour 13 260 178 DT est la résultante essentiellement de l'amélioration du résultat de la SFBT et de la baisse des résultats de la SGBIA, de la SOSTEM, de la STBN et de la STDM.

3.26 Les charges financières nettes

Les charges financières ont augmenté de 6 388 818 DT et se détaillent comme suit:

Désignations	2018	2017	Variations
Charges d'intérêts	5 004 888	3 037 102	1 967 786
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	361 479	520 762	-159 283
Pertes de change	12 788 777	8 137 004	4 651 773
Gains de change	-3 606 094	-2 498 789	-1 107 305
Autres charges financières	5 986 268	4 950 421	1 035 847
Total	20 535 318	14 146 500	6 388 818

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	3 805 120	2 383 897	1 421 223
SGBIA	4 383 440	3 644 975	738 465
STBG	1 824 591	1 089 424	735 167
SBT	1 029 686	658 051	371 635
SEABG	982 029	1 118 544	-136 515
STBN	844 015	504 547	339 468
STBO	1 066 679	574 557	492 122
SNB	174 872	104 556	70 316
SOTEV	5 959	19 908	-13 949
PREFORME	1 508 210	730 755	777 455
SIT	79 628	39 028	40 600
SOSTEM	3 006 910	1 204 751	1 802 159
SLD	444 155	570 389	-126 234
SOTUCOLAIT	14 712	18 914	-4 202
SFBT DIS	9 930	15 007	-5 077
STDM	-36 197		-36 197
SPDIT	391 246	254 519	136 727
SMVDA RAOUDHA	617 874	965 428	-347 554
ERRAFAHA	-10 861	145	-11 006
SOCOLAIT	100	7 284	-7 184
CFDB	0	0	0
STD	393 220	240 981	152 239
STEM	0	840	-840
Total	20 535 318	14 146 500	6 388 818

3.27 Les produits des placements

Les produits des placements ont augmenté de 8 957 312 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017	Variations
Dividendes & jetons de présence	3 497 614	3 326 593	171 021
Revenus des placements et autres créances	14 755 965	6 485 216	8 270 749
Autres produits financiers	2 314 652	1 799 110	515 542
Total	20 568 231	11 610 919	8 957 312

Désignations	2018	2017	Variations
Pertes non récurrentes ou exceptionnelles	1 286 629	1 168 374	118 255
Pertes sur cession d'immobilisations	349 638	452 446	-102 808
Total	1 636 267	1 620 820	15 447

Ils se détaillent par société comme suit :

SOCIETES	2018	2017	Variations
SFBT	3 524 966	2 954 458	570 508
SGBIA	603 825	162 495	441 330
STBG	23 193	26 050	-2 857
SBT	703 567	655 922	47 645
SEABG	2 538 437	2 321 494	216 943
STBN	88 558	47 740	40 818

STBO	196 847	246 200	-49 353
SNB	483	1 225	-742
SOTEV	169 857	103 082	66 775
SDB	30 120	33 540	-3 420
PREFORME	5 246	60 999	-55 753
SOSTEM	1 346 723	977 510	369 213
SLD	529		529
SOTUCOLAIT	3 528	4 168	-640
STDM	474 186	385 895	88 291
SPDIT	10 426 042	3 382 452	7 043 590
SMVDA RAOUDHA	54 407	5 697	48 710
ERRAFAHA	0	18 304	-18 304
SINDT	86 206	61 387	24 819
SOCOLAIT	27 856	25 976	1 880
CFDB	226 564	79 278	147 286
STD	21 251	57 047	-35 796
STEM	15 840		15 840
Total	20 568 231	11 610 919	8 957 312

3.28 Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires ont augmenté en 2018 de 639 585 DT et se détaillent comme suit :

Désignations	2018	2017	Variations
Gains non récurrents ou exceptionnels	1 799 340	1 704 083	95 257
Profits sur cession d'immobilisations	1 246 634	775 098	471 536
Autres gains ordinaires	90 109	17 317	72 792
Total	3 136 083	2 496 498	639 585

3.29 Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires ont augmenté en 2018 de 15 447 DT et se détaillent comme suit :

3.30 Impôts sur les sociétés

Les impôts sur les sociétés ont augmenté de 10 306 762 DT.

Désignations	2018	2017	Variations
Impôts courants	-38 752 786	-33 933 333	-4 819 453
Impôts différés	-2 075 811	3 411 498	-5 487 309
Total	-40 828 597	-30 521 835	-10 306 762

La variation enregistrée en 2018 par rapport à 2017 s'explique par:

- l'augmentation de l'impôt différé de 5 487 309 DT et ce, suite essentiellement à la modification du taux d'imposition de la SOSTEM.
- l'augmentation de l'impôt Courant de 4 819 453 DT, provient principalement de l'instauration de la contribution sociale de solidarité par la loi des finances 2018 et l'augmentation de l'impôt sur les sociétés de la SFBT et de la SEABG:

4. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1 PRESENTATION DES FILIALES:

SOCIETE	Pourcentage de contrôle	Pourcentage intérêt	Méthode de consolidation *	ACTIVITES	PAYS D'ENREGISTREMENT
S F B T	100,00%	100,00%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE ET BG	TUNISIE
SGBIA	100,00%	94,02%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET BIERE EN FUTS	TUNISIE
STBG	56,26%	56,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SBT	56,93%	50,47%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG, EAU, JUS ET LAIT	TUNISIE
SEABG	95,77%	89,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BIERE, JUS ET BG EN BOITES	TUNISIE
STBN	99,99%	97,26%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
STBO	99,99%	97,23%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG ET DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SNB	59,99%	55,66%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION BG BOITES ET PET	TUNISIE
SOTEV	98,88%	94,38%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SDB	50,00%	44,99%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
PREFORME	99,96%	95,61%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE PREFORME ET BOUCHONS	TUNISIE
FEP	40,00%	38,25%	ME	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE BOUCHON PLASTIQUE	TUNISIE
SIT	99,80%	93,29%	IG	SOCIETE INFORMATIQUE	TUNISIE
SOSTEM	99,98%	99,98%	IG	PRODUCTION ET COMMERCIALISATION EAUX MINERALES	TUNISIE
SLD	98,14%	83,93%	IG	LOCATION DES ACTIFS DE PRODUCTION DE BG ET DE LAIT ET DERIVES	TUNISIE
SOTUCOLAIT	100,00%	94,99%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
SFBT DIST	99,99%	89,87%	IG	ASSISTANCE COMMERCIALE A LA DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE	TUNISIE
STDM	100,00%	92,07%	IG	SOCIETE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	TUNISIE
SPDIT	81,58%	80,99%	IG	SOCIETE DE PLACEMENT – SICAF	TUNISIE
SMVDA Raoudha	73,75%	71,08%	IG	ELEVAGE - PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DE VINS	TUNISIE
ERRAFAHA	100,00%	99,90%	IG	DISTRIBUTION DES PRODUITS DU GROUPE SFBT	TUNISIE
SINDT	50,00%	41,83%	IG	PROMOTION IMMOBILIERE	TUNISIE
SOCOLAIT	100,00%	89,98%	IG	COLLECTE DE LAIT	TUNISIE
CFDB	100,00%	100,00%	IG	EAU – SOCIETE EN VEILLEUSE	TUNISIE
STD	100,00%	93,52%	IG	SOCIETE DE TUNIS DISTRIBUTION	TUNISIE
STEM	99,91%	99,89%	IG	SOCIETE TUNISIENNE DES EAUX MINERALES	TUNISIE

(*) Méthodes de consolidation:

IG: Intégration globale

ME: Mise en équivalence

Les sociétés présentant les caractéristiques de filiales et n'ayant pas été retenues dans le périmètre de consolidation en raison de leurs impacts non significatifs (total net bilan et résultat) sont : SIMCO, SITA, STT, STC, EL HOUDA, CRYSTAL PET INDUSTRIES, SFBT Italie et SEM.

4.2 CHANGEMENT DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION:

Sociétés	% de contrôle 2018	% de contrôle 2017	Variations	% d'intérêt 2018	% d'intérêt 2017	Variations	Contribution dans le résultat consolidé 2017	Effet du changement du périmètre sur le résultat consolidé 2017
S F B T	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	97 998 377	0
SGBIA	100,00%	100,00%	0,00%	94,02%	94,02%	0,01%	4 627 101	237
STBG	56,26%	56,26%	0,00%	56,26%	56,26%	0,00%	648 634	0
SBT	56,93%	56,93%	0,00%	50,47%	50,47%	0,00%	1 888 738	64
SEABG	95,77%	95,77%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	40 646 679	0
STBN	99,99%	99,98%	0,01%	97,26%	96,77%	0,49%	-3 491 000	-17 154
STBO	99,99%	99,99%	0,00%	97,23%	97,07%	0,16%	683 512	1 085
SNB	59,99%	59,99%	0,00%	55,66%	55,66%	0,00%	621 052	0
SOTEV	98,88%	98,88%	0,00%	94,38%	94,38%	0,00%	387 140	0
SDB	50,00%	50,00%	0,00%	44,99%	44,99%	0,00%	129 567	0
PREFORME	99,96%	99,96%	0,00%	95,61%	95,61%	0,00%	859 735	1
FEP	40,00%	40,00%	0,00%	38,25%	38,25%	0,00%		0
SIT	99,80%	99,80%	0,00%	93,29%	93,22%	0,07%	-31 779	-21
SOSTEM	99,98%	99,98%	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	27 687 693	459
SLD	98,14%	98,14%	0,00%	83,93%	83,93%	0,00%	487 394	11
SOTUCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	94,99%	94,99%	0,00%	177 187	0
SFBT DIST	99,99%	99,99%	0,00%	89,87%	89,87%	0,00%	27 412	0
STDM	100,00%	100,00%	0,00%	92,07%	92,07%	0,00%	603 363	0
SPDIT	81,58%	81,58%	0,00%	80,99%	80,99%	0,00%	1 860 065	0
SMVDA Raoudha	73,75%	73,75%	0,00%	71,08%	71,08%	0,01%	-1 201 347	-62
ERRAFAHA	100,00%	100,00%	0,00%	99,90%	99,90%	0,00%	67 948	0
SINDT	50,00%	50,00%	0,00%	41,83%	41,83%	0,00%	-37	0
SOCOLAIT	100,00%	100,00%	0,00%	89,98%	89,98%	0,00%	85 550	0
CFDB	100,00%	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	0,00%	-24 742	0
STD	100,00%	100,00%	0,00%	93,52%	93,48%	0,03%	-3 519 871	-1 204
STEM	99,91%	99,91%	0,00%	99,89%	99,89%	0,00%	191 303	3

Effet du changement du périmètre en 2018 sur le résultat consolidé 2017 : **-16 580**

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018

Messieurs les Actionnaires du Groupe de la
Société de Fabrication des Boissons de Tunisie
5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord,
1082, Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 920.697.517 DT y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 185.435.771 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de

fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 22 mars 2019

Les commissaires aux comptes

Cabinet Conseil Audit Formation

Sté Conseil & Audit membre de
l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

Abderrahmen FENDRI

Abdelaziz KRAMTI

Etats financiers annuels de SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en dinars)

<u>ACTIF</u>	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	3 979 902	5 241 939
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	300 274
b - Obligations et valeurs assimilées		3 979 902	4 941 665
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	43 983	1 139 999
a - Placements monétaires		0	301 208
b - Disponibilités		43 983	838 791
AC 3 - Créances d'exploitation	4.1.5	0	90
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	90
b - titres de créance échus		0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.6	20	20
a - Débiteurs divers		20	20
b - Immobilisations nettes		0	0
TOTAL ACTIF		4 023 905	6 382 048
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées		0	0
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.7	8 199	9 839
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.8	11 621	13 119
TOTAL PASSIF		19 820	22 958
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 – Capital	4.1.9	3 864 764	6 171 739
CP 2 - Sommes distribuables		139 321	187 351
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	41
b - Sommes distribuables de l'exercice	4.1.10	139 318	187 310
ACTIF NET		4 004 085	6 359 090
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		4 023 905	6 382 048

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	209 680	318 993
a - Dividende		0	3 403
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		209 680	315 590
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	18 230	12 673
a - Revenus des bons de trésor		0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	5 406
c - Intérêts sur comptes courants		1 204	693
d - Revenus des comptes de dépôt à terme		0	0
e - Revenus des autres placements monétaires		17 026	6 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		227 910	331 666
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	0	(23 758)
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(37 140)	(36 772)
REVENU NET DES PLACEMENTS		190 770	271 136
CH 3 Autres charges	4.2.5	(15 049)	(62 632)
RESULTAT D'EXPLOITATION		175 721	208 504
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(36 403)	(21 194)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		139 318	187 310
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		36 403	21 194
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(2 862)	(25 060)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(8 647)	2 584
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 785	(26 594)
Frais de négociation de titres		0	(1 050)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		172 859	183 444

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en dinars)

31/12/2018 **31/12/2017**

AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT

DES OPERATIONS D'EXPLOITATION

	172 859	183 444
a - Résultat d'exploitation	175 721	208 504
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles/titres	(8 647)	2 584
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées/cession de titres	5 785	(26 594)
d - Frais de négociation de titres	0	(1 050)

AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

(145 408) **(239 540)**

AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL

(2 382 456) **(4 025 968)**

a - Souscriptions

4 022 609 **3 369 493**

- Capital	3 900 600	3 247 000
- Régularisation des sommes non distribuables	19 253	19 510
- Régularisation des sommes distribuables	102 756	102 983

b - Rachats

(6 405 065) **(7 395 461)**

- Capital	(6 193 200)	(7 082 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 766)	(45 414)
- Régularisation des sommes distribuables	(181 099)	(267 447)

VARIATION DE L'ACTIF NET

(2 355 005)	(4 082 064)
--------------------	--------------------

AN 4 - ACTIF NET

a - en début de l'exercice	6 359 090	10 441 154
b - en fin de l'exercice	4 004 085	6 359 090

AN 5 - NOMBRE D'ACTIONNAIRES

a - en début de l'exercice	61 405	99 761
b - en fin de l'exercice	38 479	61 405

VALEUR LIQUIDATIVE

104,059	103,560
----------------	----------------

AN 6 - TAUX DE RENDEMENT

3,43% **2,61%**

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2018**

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres),
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 .

La société Millenium Obligataire SICAV ne possède pas un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS :

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 3.979.902 dinars au 31 décembre 2018, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	28 580	28 766	0,71%
BTK 2012-1 B	500	7 145	7 191	0,18%
BTK 2012-1 B	8 000	114 320	115 062	2,86%
EO ATB SUB 2017 CAT A	2 000	200 000	210 980	5,24%
EO ATL 2013-1	10 000	400 000	415 143	10,32%
EO ATL 2014-1	2 800	56 000	58 599	1,46%
EO BTE 2009	100	1 000	1 012	0,03%
EO BTE 2009	4 900	48 510	49 264	1,22%
EO BTE 2009	100	1 000	1 012	0,03%
EO HL 2013/2	2 000	40 000	42 349	1,05%
EO UBCI 2013	2 500	100 000	103 204	2,56%
EO UBCI 2013	5 000	200 000	206 409	5,13%
TOTAL		1 196 555	1 238 991	30,79%
BTA				
B0319	250	260 750	259 094	6,44%
B0319	100	104 330	103 639	2,58%
B0319	100	104 030	103 633	2,58%
B0319	290	295 887	300 438	7,47%
B0319	300	306 240	310 801	7,72%
B0319	300	306 390	310 804	7,72%
B0319	300	306 540	310 807	7,72%
B0319	300	306 690	310 810	7,72%
B0319	210	214 788	217 569	5,41%
B0319	80	78 464	82 787	2,06%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	372 586	9,26%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	36 928	0,92%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 015	0,52%
TOTAL		2 722 097	2 740 911	68,12%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES		3 918 652	3 979 902	98,91%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		3 918 652	3 979 902	98,91%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2017	5 157 194	151 028	(66 283)	5 241 939	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	0			0	
Part des fonds communs de créance	17 597			17 597	
Bons du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	500 130			500 130	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Obligations de sociétés	(886 043)			(886 043)	490
Part des fonds communs de créance	(70 096)			(70 096)	
Bons du trésor assimilables	0			0	
Titres OPCVM	(800 130)			(800 130)	5 295
* Variations des plus ou moins-values latentes					
			(8 647)	(8 647)	
* Variations des intérêts courus					
		(14 847)		(14 847)	
Soldes au 31 décembre 2018	3 918 652	136 181	(74 931)	3 979 902	5 785

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 43.983 dinars au 31 décembre 2018, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% actif
DISPONIBILITES	43 983	43 983	1,09%
TOTAL GÉNÉRAL	43 983	43 983	1,09%

4.1.3. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Décembre 2018, le ratio susvisé s'élève à 1,09%.

4.1.4 Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Décembre 2018 une valeur comptable de 3 979 902 DT, soit 98.91% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres			Placements monétaires		Total	% Actif
	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	2 740 911	0	0	0	2 740 911	68,12%
BTK	151 019	0	0	0	0	151 019	3,75%
ATB	210 980	0	0	0	0	210 980	5,24%
ATL	473 741	0	0	0	0	473 741	11,77%
BTE	51 289	0	0	0	0	51 289	1,27%
HL	42 349	0	0	0	0	42 349	1,05%
UBCI	309 613	0	0	0	0	309 613	7,69%
Total	1 238 991	2 740 911	0	0	0	3 979 902	98,91%

4.1.5. Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31.12.2018 un solde nul contre un solde de 90 dinars au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts sur obligations	0	90
Total des créances d'exploitation	0	90

4.1.6. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2018 un solde de 20 dinars contre le même montant au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	20
Total des autres actifs	20	20

4.1.7. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2018 un solde de 8.199 dinars contre 9.839 dinars au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Dépositaire	1 800	1 797
Gestionnaire	6 399	8 042
Total des opérateurs créditeurs	8 199	9 839

4.1.8. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2018 un solde de 11.621 dinars contre 13.119 dinars au 31.12.2017 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Impôts à payer	30	46
Contribution sociale de solidarité *	200	0

Commissaire aux comptes	10 008	11 547
CMF (redevance & Publication)	1 331	1 480
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	40	34
Total	11 621	13 119

* Cette rubrique renferme la charge encourue au titre de la contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales instituée par l'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

4.1.9. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2017

Montant (en nominal)	6 140 500
Nombre de titres	61 405
Nombre d'actionnaires	521

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	3 900 600
Nombre de titres émis	39 006
Nombre d'actionnaires nouveaux	150

Rachat effectués

Montant (en nominal)	6 193 200
Nombre de titres rachetés	61 932
Nombre d'actionnaires sortant	234

Capital au 31 décembre 2018

Montant (en nominal)	3 847 900
Nombre de titres	38 479
Nombre d'actionnaires	437

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

–Capital en nominal au 31 Décembre 2018	3 847 900
–Sommes non distribuables*	(14 375)
–Sommes non distribuables des exercices antérieurs	31 239
Capital au 31 Décembre 2018	3 864 764

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(8 647)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	5 785
Frais de négociation de titres	0
Résultat non distribuable	(2 862)

Régularisation des S.N.D sur souscriptions	19 253
Régularisation des S.N.D sur rachats	(30 766)
Régularisation des S.N. D	(11 513)
Sommes non distribuables	(14 375)

4.1.10. Sommes distribuables de l'exercice

Le total de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2018 à 139.318 dinars contre 187.310 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>Au 31/12/2018</u>	<u>Au 31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	175 721	208 504
Régularisation du résultat d'exploitation	(36 403)	(21 194)
Sommes distribuables de l'exercice	139 318	187 310

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2018 à 209.680 dinars contre 318.993 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Intérêts sur obligations et valeurs assimilées	209 680	315 590
Revenus des titres OPCVM	0	3 403
Total	209 680	318 993

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2018 à 18.230 dinars contre 12.673 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des certificats de dépôt	0	5 406
Intérêts sur comptes courants	1 204	693
Revenus des autres placements monétaires	17 026	6 574
Total	18 230	12 673

Les revenus des autres placements monétaires pour les exercices 2018 et 2017 se présentent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des comptes de placements	17 026	6 574
Revenus des autres placements monétaires	17 026	6 574

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Ce poste présente au titre de l'exercice 2018 un solde nul contre 23.758 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée	0	0
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	0	23 758
Total	0	23 758

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2018 à 37.140 dinars contre 36.772 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Rémunération du gestionnaire	29 943	28 514
Rémunération du dépositaire	7 197	8 258
Total	37 140	36 772

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2018 à 15.049 dinars contre 62.632 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	2018	2017
Redevance CMF	5 032	6 697
Rémunération commissaire aux comptes	7 987	21 478
Publicité et publications	1 305	1 304
Agios, frais bancaires et autres charges	73	71
Impôts et taxes	452	858
Contribution sociale de solidarité *	200	0
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	32 224
Total	15 049	62 632

* Cette rubrique renferme la charge encourue au titre de la contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales instituée par l'article 53 de la loi n° 2017-66 du 18 décembre 2017 portant loi de finances pour l'année 2018.

5. AUTRES INFORMATIONS : DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action

	2018	2017	2016	2015	2014
Revenus des placements	5,923	5,401	5,565	6,149	4,244
Intérêts des mises en pension	0,000	(0,387)	(0,251)	0,000	0,000
Charges de gestion des placements	(0,965)	(0,599)	(0,829)	(0,882)	(0,676)
Revenus nets des placements	4,958	4,416	4,485	5,267	3,568
Autres charges	(0,391)	(1,020)	(0,178)	(0,208)	(0,198)
Résultat d'exploitation (1)	4,567	3,396	4,307	5,059	3,370
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,946)	(0,345)	(0,470)	(0,863)	0,305
Sommes distribuables de l'exercice	3,621	3,050	3,837	4,196	3,676
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles / titres	(0,225)	0,042	0,180	(0,258)	(0,152)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,150	(0,433)	(0,351)	(0,269)	0,012
Frais de négociation de titres	0,000	(0,017)	(0,004)	(0,021)	(0,001)
Plus ou moins-value sur titre et frais de négociation (2)	(0,075)	(0,408)	(0,175)	(0,548)	(0,140)

Résultat net de l'exercice (1+2)	4,492	2,987	4,132	4,511	3,231
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,075)	(0,408)	(0,175)	(0,548)	(0,140)
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,093	0,014	0,106	(-0,014)
Somme non distribuable de l'exercice	(0,071)	(0,315)	(0,161)	(0,442)	(-0,154)
Distribution de dividendes	3,051	3,837	4,196	3,676	3,802
Valeur liquidative	104,059	103,560	104,662	105,182	105,104

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,74%	0,55%	0,70%	0,70%	0,70%
Autres charges/ Actif net moyen	0,30%	0,93%	0,15%	0,16%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	3,48%	3,11%	3,65%	4,00%	3,49%

Actif net moyen	5 045 574	6 709 280	11 757 826	15 874 039	15 455 027
------------------------	------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

6- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **Millenium Obligataire SICAV** », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **4.004.085** Dinars pour un capital de **3.864.764** Dinars et une valeur liquidative égale à **104,059** Dinars par action.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 Décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction pour les états financiers

La direction de la société est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe à la direction de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

➤ Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

➤ Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

➤ Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

➤ Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction de la société du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

➤ Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

➤ Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction de la société.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances importantes.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Conformité des ratios prudentiels

Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que :

- Les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 31 décembre 2018 à 4.023.905 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 3.979.902 dinars, soit 98,91 % de valeurs mobilières et de 43.983 dinars soit 1,09 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- Les emplois au titre de la société « ATL » représentent 11,78% de l'actif de Millenium Obligataire SICAV, dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placements collectifs.

Tunis, le 15 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2018 :

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la Compagnie Gestion et Finance « C.G.F », pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2018 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et comptable ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de Millenium Obligataire SICAV, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 29.943 dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2018 un solde créditeur de 6.399 dinars.
- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, la société n'a pas supporté de commission de courtage.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de « **Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2018, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes :

TUNISIE AUDIT & CONSEIL

Lamjed BEN MBAREK